

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

N° 20240328_03

OBJET • Approbation du projet alimentaire de territoire

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 43

Pouvoirs • 05

Votants • 48

Par convocation en date du 22 mars 2024, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 28 mars 2024 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BAQUÉ Maguy, BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAPITAIN Monique, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, DERVOUT Dominique, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, FICHOU André, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, GUILLOU Valérie, HÉMON Patrick-Marie, KERHERVÉ Julien, LE BARON René, LE BLOAS Jean-Yves, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MALLÉJACQ Éric, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BACCON Alain (pouvoir à Yveline GOURLAOUEN), DOUX-BETHUIS Sonia (pouvoir à Olivier BELLEC), BESOMBES François (pouvoir à Valérie GUILLOU), LE CORRE Thierry (pouvoir à Maguy BAQUÉ), RENAULT Nathalie (pouvoir à Antony LE BRAS).

ABSENTS EXCUSÉS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Yveline GOURLAOUEN

Michel LOUSSOUARN expose que conformément à la délibération du 25 mars 2021, CCA a candidaté à l'appel à projets « Emergence de Projet Alimentaire Territorial (PAT) » du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation devenu depuis Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Une convention relative à « l'émergence du PAT de CCA » a été signée avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) le 8 décembre 2021 attribuant à CCA le statut de « PAT émergent ». L'objectif de cette convention était de réaliser un diagnostic partagé du système alimentaire et agricole territorial et d'élaborer un plan d'action.

Tout au long de cette démarche qui s'est déroulée sur les années 2022 et 2023, les acteurs locaux ont été impliqués via des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Il en résulte une stratégie et un plan d'actions autour de 3 axes déclinés en 9 orientations stratégiques :

Axe 1 - Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

OS 1. Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs

OS 2. Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations

OS 3. Adopter des pratiques agricoles / de pêche plus vertueuses pour l'environnement

Axe 2 - Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

OS 4. Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts

OS 5. Sécuriser les modèles économiques des exploitations

OS 6. Rendre attractifs les métiers de production

Axe 3 - Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

OS 7. Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à tous l'accès à une alimentation de qualité

OS 8. Sensibiliser et capitaliser sur la valeur patrimoniale de l'alimentation

OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le plan d'actions est proposé sur 5 ans avec un budget estimé à environ 400 000 € dont 240 000€ d'investissement et 160 000 € de fonctionnement hors charges de personnel. Le temps d'animation et de mise en œuvre des actions fait actuellement l'objet d'une évaluation sachant que certaines actions pourront être pour partie accompagnées par les services existants de CCA (économie, grand cycle de l'eau, environnement, marchés...).

Considérant les avis favorables de la commission économie et tourisme réunie le 13/02/2024 et du bureau communautaire du 19 mars 2024,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 45 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (T. LE BON, E. JANVIER, J. DUPUY),

Le conseil communautaire :

- > **Approuve** le projet alimentaire territorial de CCA ci-annexé ;
- > **Autorise** Monsieur le Président à solliciter toute subvention dans le cadre de sa mise en œuvre ainsi que signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 29 mars 2024

Signé par : Olivier BELLEC

Date : 05/04/2024

Qualité : PRÉSIDENT CCA



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Stratégie et plan d'action

Février 2024



Préambule

L'édito de Michel Loussouarn, Vice-président en charge du PAT

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Après un an de travail en coopération avec les communes, de nombreux services de l'agglomération, des représentants de l'ensemble des acteurs des filières agricole, agro-alimentaire et halieutique et de la société civile, je me réjouis de vous présenter notre Projet Alimentaire Territorial.

Nous l'avons souhaité ancré sur nos spécificités locales et pragmatique. Il s'appuie sur les plans et contrats existants (Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Algues Vertes, Contrat Local de Santé, Contrat de Relance et de Transition écologique pour ne citer qu'eux) qu'il met en musique à l'aune des questions agricoles, halieutiques et alimentaires. Nous avons également relevé quelques lacunes pour lesquels nous avons proposé de nouvelles actions.

Nous avons mis l'accent sur :

- la préservation du foncier agricole et plus largement des ressources pour garantir la pérennité des exploitations
- la sécurisation des modèles économiques des exploitations avec une priorité sur la restauration collective comme débouché assuré sur le long terme
- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, en s'appuyant sur la force patrimoniale de la gastronomie locale.

A l'image de la phase de co-construction, c'est ensemble que nous en ferons un véritable outil au service du bien manger et de la souveraineté alimentaire. Alors, je vous remercie pour votre implication et vous donne rendez-vous chaque année pour mesurer ensemble notre avancement collectif !

Michel Loussouarn,

Vice-président

en charge de l'économie et du tourisme

Après une première phase de diagnostic, les acteurs socio-économiques ont été de nouveau mobilisés aux côtés des élus et des services de CCA et de ses communes membres pour bâtir collectivement une stratégie territoriale en matière d'agriculture et d'alimentation.

Cette stratégie partagée est déclinée en un plan d'actions détaillé dans le Tome 3.

Avant-propos

p.4

Schéma de synthèse d'un système agro-alimentaire

Le Projet alimentaire de territoire, en synthèse

PAT et politiques publiques

1. Le diagnostic en bref

p.10

Synthèse du diagnostic

Analyse AFOM

2. Une gouvernance partagée et un pilotage concerté

p.21

La stratégie co-construite

p. 28

3 enjeux majeurs, 13 leviers tout au long de la chaîne de valeur du système agro-alimentaire

3 axes prioritaires + 1 transversal, 10 objectifs stratégiques

Synthèse du programme d'actions

AVANT-PROPOS :

LE SYSTÈME AGRO-ALIMENTAIRE

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

PROJET ALIMENTAIRE ET POLITIQUES PUBLIQUES



Avant-propos

Schéma de synthèse d'un système agro-alimentaire

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

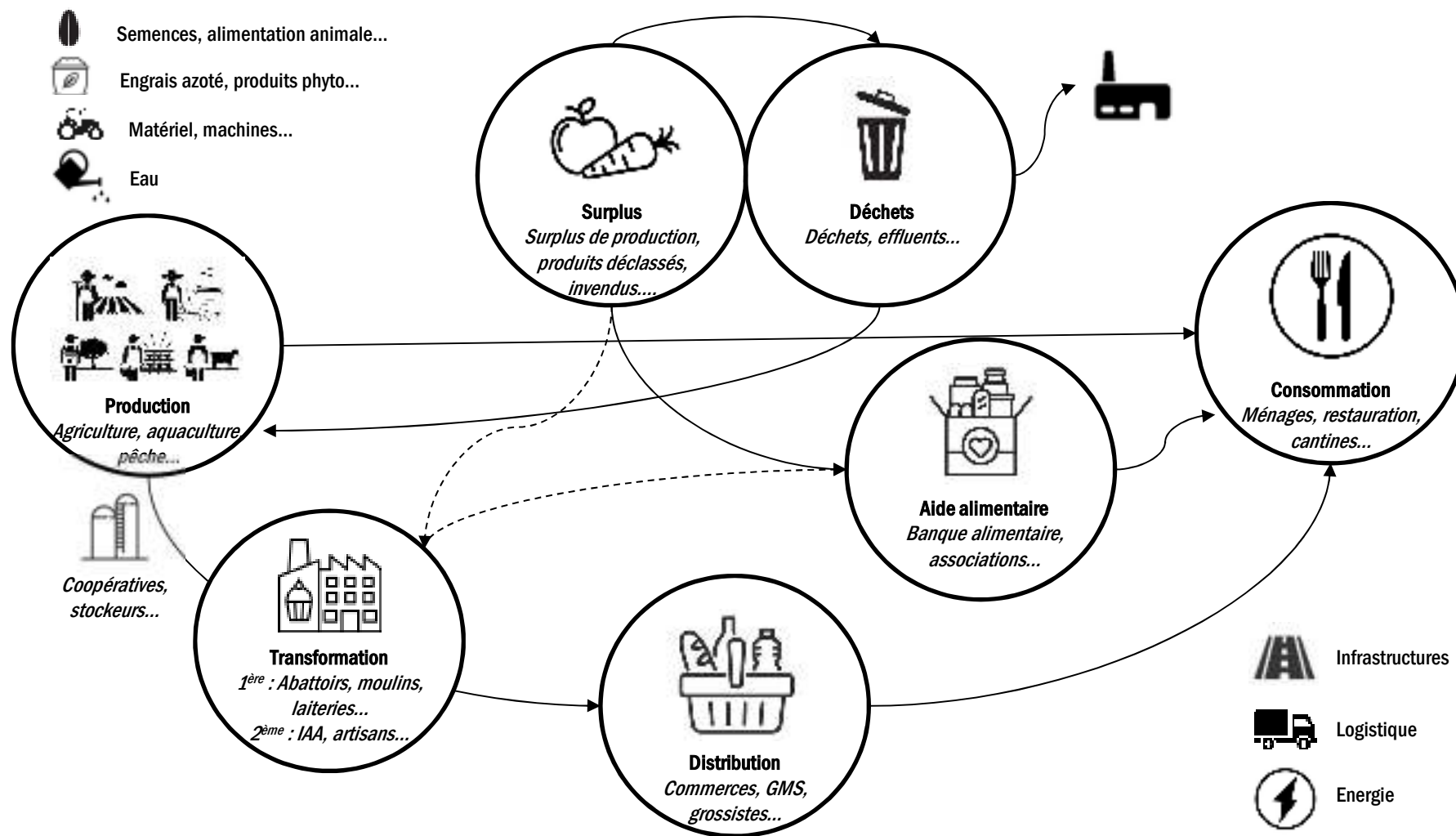


Schéma de synthèse d'un système agro-alimentaire – Auxilia

Avant-propos

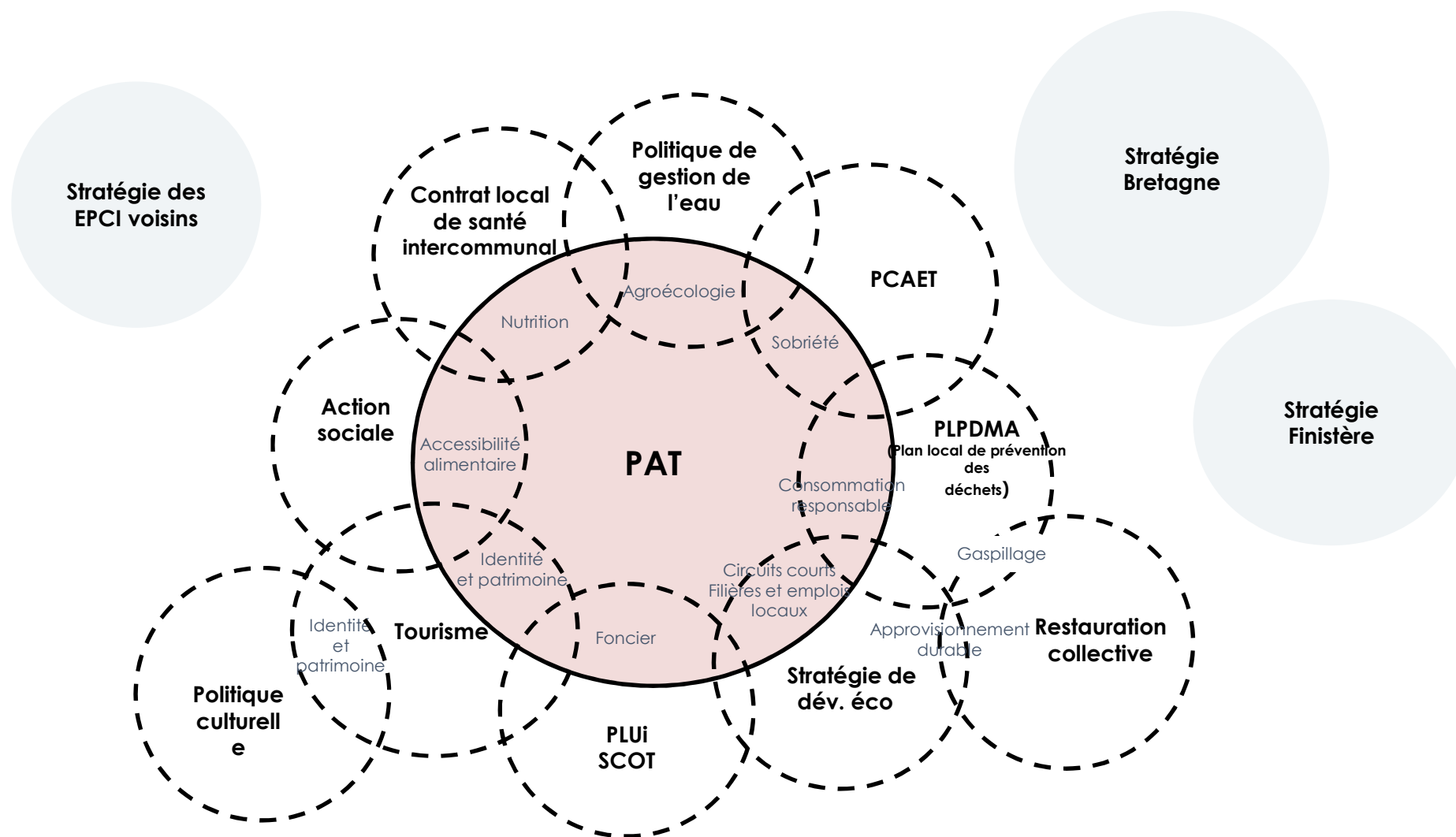
Le PAT, en synthèse

- 
- Localisation des **commerces alimentaires**
 - Protection du **foncier agricole**, veille foncière
 - Aménagement durable du territoire** (schémas d'aménagement, communication/ sensibilisation)
 - Agri-urbanisme**
 - Pratiques agricoles durables et agroécologie**
 - Impact énergétique** de la filière alimentaire
 - Lutte contre le **gaspillage** alimentaire
 - Éducation et sensibilisation à **l'alimentation durable**
 - Éducation et sensibilisation** auprès de publics cibles, accès à une alimentation de qualité
 - Formation** des professionnels du social, de l'éducation et personnes relais
 - Aide alimentaire**
 - Agriculture urbaine** (publics cibles)
 - Aides à la **structuration de filières alimentaires territorialisées** : aides à l'installation, à la production, à la transformation et à la distribution
 - Valorisation des **circuits alimentaires de proximité**
 - Développement de l'offre de produits locaux et de qualité en **Restauration Hors Domicile** (publique ou privée)
 - Valorisation des savoir-faire et produits locaux** (guides, événementiel)
 - Soutien au **développement des savoir-faire et produits locaux** (formation, appuis financiers)
 - Agri-tourisme**
 - Éducation et sensibilisation** (grand public et publics cibles) à l'alimentation de qualité et aux enjeux nutritionnels
 - Formation** des professionnels de la santé et des personnes relais
 - Accès à une **alimentation de qualité** (grand public et publics cibles)

Avant-propos

Le PAT, un outil transversal au service des politiques publiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



Le PAT, une démarche intégratrice des politiques publiques communautaires – Auxilia

Avant-propos

Le PAT, un outil transversal au service des politiques publiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



POLITIQUES / COMPETENCES	Aménagement nt Environnem ent / Climat	Aménagement nt Environnem ent / Climat	Aménagement nt Développem ent économique	Action sociale Solidarité	Education Prévention et santé	Environnem ent / Climat Solidarité	Environnem ent / Climat
	Développem ent économique Développem ent rural	Développem ent économique		Politique de la ville Prévention et santé			
LEVIERS D'ACTION	Sécurisation du foncier agricole Aide à l'installation / transmission Valorisation et promotion Protection des ressources, de la biodiversité, des paysages	Accueil des entreprises et des porteurs de projets Gestion des ZAD Clubs d'entreprise s et animation de l'écosystèm e local	Développem ent commercial Circuits courts et commerces de proximité Marchés et halles alimentaires Vitalité des centres bourgs	Accueil des publics précaires Epicerie sociales et solidaires Sécurité sociale de l'alimentation Aide alimentaire (soutien)	Restauration collective Valorisation et promotion Accompagne ment des changements de pratique : Communicati on et sensibilisation	Accompagne ment des changements de pratique : Aide alimentaire (soutien)	Collecte et traitement des déchets Valorisation : Compostage, Méthanisatio n, ... Accompagne ment des changements de pratique : Communicati on et sensibilisation

Synthèse du rôle de CCA dans le cadre du PAT : approche du système agro-alimentaire par les politiques publiques – Auxilia

1. LE DIAGNOSTIC EN BREF



Le diagnostic en bref

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National pour l'Alimentation 2019-2023 (PNA) et revêtent une triple dimension économique, environnementale et sociale.

Afin de définir les actions pertinentes à mettre en place sur ces 3 dimensions dans le cadre du PAT de CCA, le diagnostic a analysé le système agro-alimentaire du territoire sous 6 angles (issus de la typologie construite par le Réseau national des PAT, le RnPAT) :

- Aménagement du territoire
- Système alimentaire territorial
- Environnement et impact Carbone
- Nutrition et santé
- Accessibilité sociale
- Culture et gastronomie

Le diagnostic in extenso est disponible. C'est une synthèse qui vous est présentée ici afin de faire ressortir les principaux freins et leviers qui ont guidé la construction de la stratégie.

Bretagne. Les terres agricoles très convoitées : plus de 2000 hectares artificialisés en 2021

Les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer et ceux qui veulent s'agrandir en Bretagne font face à une rude concurrence pour acheter des terres. La Safer alerte : pas de souveraineté alimentaire sans maîtrise du foncier.



Innovation. Les algues bretonnes apportent des solutions aux éleveurs

Réduire l'usage des antibiotiques, améliorer la croissance des animaux en leur permettant de mieux digérer... Voilà ce que l'introduction d'extraits d'algues dans l'alimentation des porcs, bovins, volailles ou poissons peut amener d'ores et déjà. Et les recherches sur les propriétés des algues s'accroissent pour aller plus loin sur la question du bien-être animal et pour favoriser la transition agroécologique.



Le diagnostic en bref

Aménagement du territoire :

La pression foncière, une menace pour la pérennité des exploitations

21 041 ha agricoles productifs sur 37 244 ha

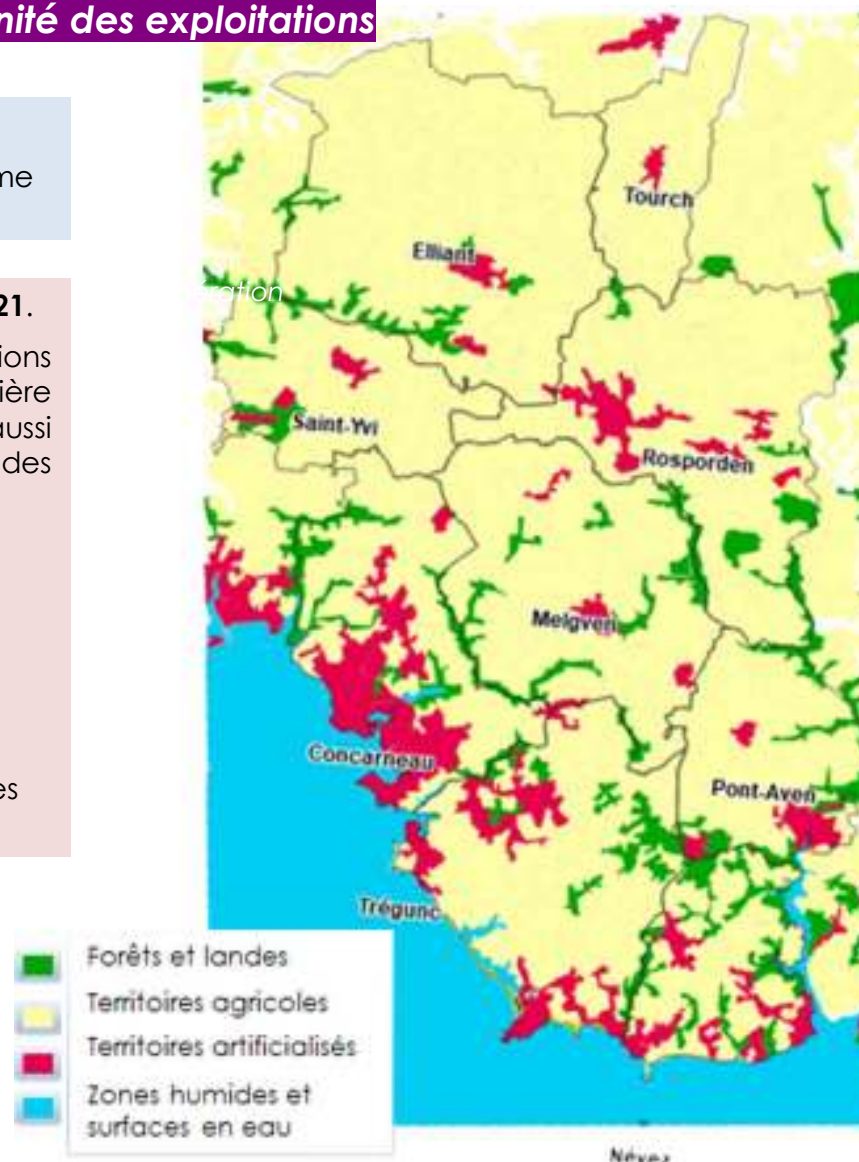
4 126 m² productifs/hab – 4 000 m² nécessaires pour le régime alimentaire actuel

268 hectares agricoles ont été artificialisés entre 2009 et 2021.

L'artificialisation menace la pérennité des exploitations agricoles non seulement parce que la pression foncière engendre un renchérissement du coût du foncier mais aussi parce que l'urbanisation peut dégrader la fonctionnalité des exploitations.

En effet la création de nouvelles zones d'habitat ou de développement économique peut être à l'origine de :

- l'éloignement du siège et des terres,
- nouvelles ruptures liées aux infrastructures,
- conflits d'usages,
- plus grandes difficultés de circulation des engins agricoles
- ...



Carte de l'occupation du sol de CCA (SCoI)

Le diagnostic en bref

Système alimentaire du territoire

Panorama des productions agricoles et halieutiques

SURFACES



67% de céréales



24% d'oléoprotéagineux



3% dédié à l'élevage



1,5% de légumes et fruits

CCA compte **296 exploitations en 2020**, soit **15% de moins qu'en 2010**. L'ensemble des exploitations a un potentiel économique (Production Brute Standard) de 73 435 000 €.

La **SAU couvre 57%** du territoire en 2020, ce qui est **stable** par rapport à 2010. En revanche, la **SAU moyenne par exploitation est de 71,1 ha**, soit une **hausse de 18%** entre 2010 et 2020. Le nombre d'exploitations est en baisse mais leur surface augmente.

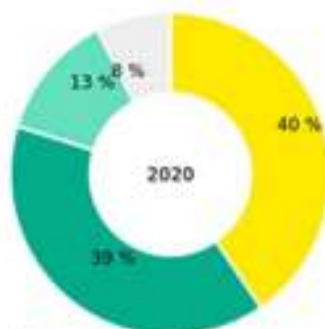
Les pratiques d'élevage et de cultures évoluent, le tout pouvant concourir à une fragilisation de l'équilibre naturel des prairies et des haies.

6,7% Part de la surface du territoire consacrée à l'agriculture biologique

19% Part des exploitations du territoire ayant une activité d'élevage



En 40 ans, la taille des exploitations a plus que triplé passant de 20 à 70 ha alors que le nombre d'exploitation a été divisé par 4, passant de 1300 en 1980 à 300 en 2020



Céréales
 Prairies
 Fourrages annuels
 Autres

Répartition des cultures principales en termes de surface (Source : DRAAF Bretagne)



Environ 100 navires & 700 marins

3 755 Tonnes sous criée en 2022
25 M€ de chiffre d'affaires

3 044 Tonnes sous criée en 2023,
20 M€ de chiffre d'affaires

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille gère le domaine public portuaire. **Les ports de pêche du syndicat mixte occupent ensemble la 1ère place de pêche fraîche française avec 1/4 de la pêche nationale et la moitié de la pêche bretonne.**

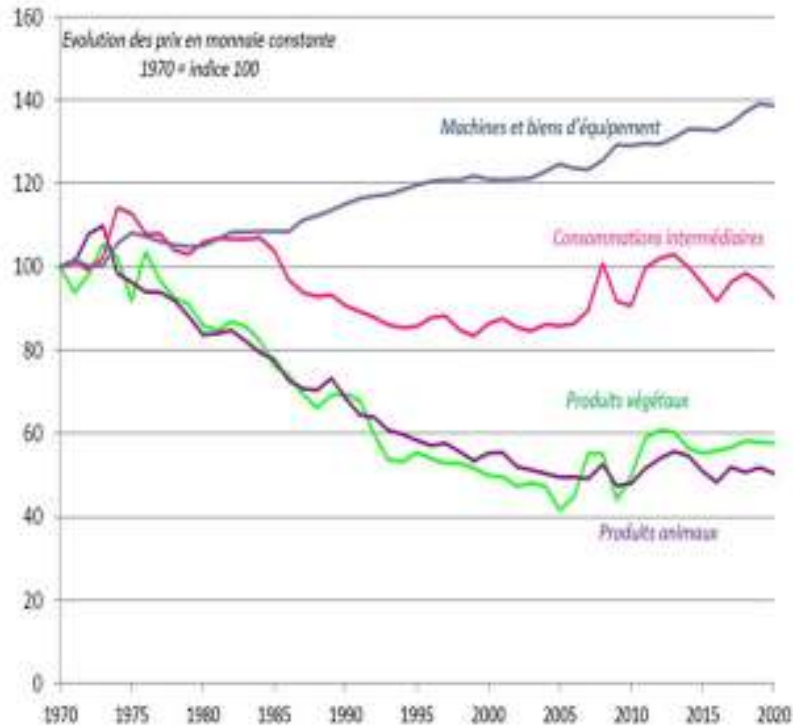
La **vente directe de produits de la mer** est aujourd'hui peu développée à Concarneau, bien qu'elle ait été une pratique traditionnelle pendant des décennies.

Le diagnostic en bref

Système alimentaire du territoire

La valorisation, un levier économique

Une évolution défavorable des prix agricoles par rapport au prix des consommations intermédiaires et des équipements



Foncier, coûts fixes qui augmentent, prix des produits qui baissent

Répartition de la marge entre les maillons de la production

Concurrence avec les pays voisins

Chiffres clefs – Recensement agricole 2020

- **49** exploitations en agriculture biologique soit **17%** des exploitations
- **+158%** d'exploitations en **bio** entre 2010 et 2020
- **5** en AOP ; **8** en IGP ; **5** en Label Rouge
- **32** exploitations possèdent un atelier de transformation (17 transforment ou découpent de la viande ; 11 transforment les fruits et légumes ; 3 transforment le lait)
- **70** commercialisent leur production en circuit court
- **34** diversifient leur activité (12 en travail à façon, 8 ont une activité touristique et 10 vendent de l'énergie renouvelable)

Sur l'ensemble du territoire, **200 exploitations** (68% d'entre elles) **sont engagées dans une démarche de valorisation, soit :**

- en agriculture biologique ;
- sous signes de qualité (AOP et IGP ou Label Rouge)
- les exploitations qui transforment à la ferme, vendent en circuit court ou encore celles qui ont diversifié leur activité agricole (agritourisme, travail à façon ou encore méthanisation).

Le diagnostic en bref

Environnement et impact Carbone

Des ressources à préserver, des émissions à éviter

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

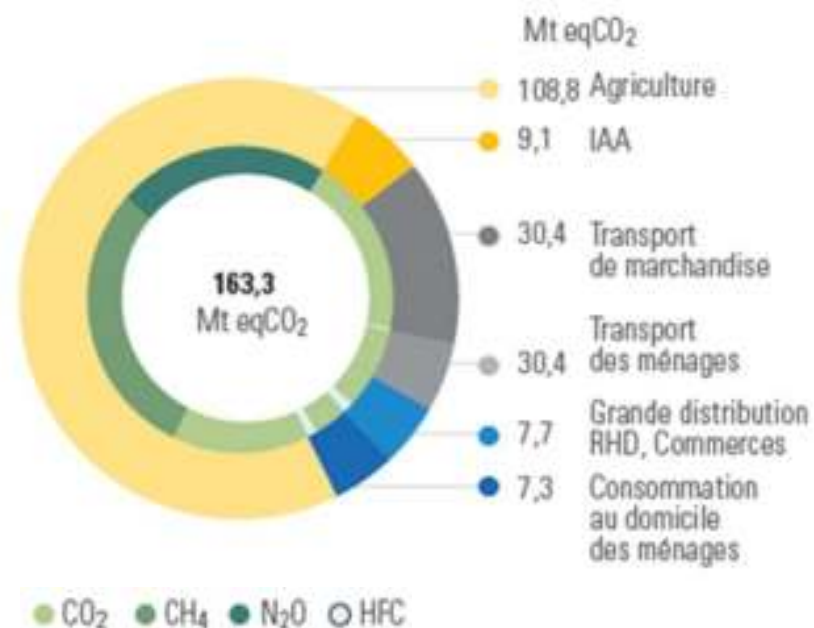
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



En moyenne **30% de la production agricole** est gaspillée en France, soit **10 millions de tonnes de nourriture** par an, dont 1/3 au niveau du consommateur



Bilan carbone du secteur alimentaire en France

Source : BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p.

Le diagnostic en bref

Environnement et impact Carbone

L'agriculture, responsable et victime des effets du changement climatique

1. Une **tension** de plus en plus accrue sur la **ressource en eau** entraînant une augmentation des **conflits d'usages**



Eté 2022 : **niveau d'alerte 4 sécheresse** dans le Finistère

2. Une baisse des rendements

-2% par décennie

Baisse moyenne de rendements prédite pour les cultures de riz, maïs et blé (Giec, 2014)

3. Une pollution des milieux qui entraîne des pertes économiques pour les conchyliculteurs



Concarneau. La consommation d'huître de nouveau autorisée

Un arrêté préfectoral interdisait la consommation d'une grande majorité de coquillages ramassés depuis le 19 juillet 2021. Les huîtres ne sont désormais plus concernées.

Durée Presse
Publié le 28/07/2023 à 18h02

[Accéder à l'article](#)

100%
L'ÉCLAIRAGE
L'ÉCLAIRAGE
L'ÉCLAIRAGE
L'ÉCLAIRAGE



Une photo réalisée à Brest, dans le Finistère. Photo d'illustration : J. B. (19/07/2023)

Le diagnostic en bref

Nutrition et santé

Des habitudes alimentaires en transition

PLUS DE

- ✓ Produits « transformés » : plats préparés, boissons non alcoolisées, produits sucrés...
- ✓ Laitages
- ✓ Produits Bio
- ✓ Produits « durables » = plus respectueux de l'environnement, plus équitables, plus locaux...

MOINS DE

- ✓ Viande
- ✓ Fruits et Légumes
- ✓ Pain



LES FRANÇAIS

ET L'ALIMENTATION DURABLE

LES FRANÇAIS DISENT AVOIR DE PLUS EN PLUS ADOPTÉ DES "COMPORTEMENTS DURABLES" DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION



disent consommer plus de produits qui ont un faible impact sur l'environnement depuis deux ans



déclarent qu'ils consomment plus de produits respectueux du bien-être animal depuis deux ans



déclarent qu'ils consomment plus de produits garantissant un juste revenu pour les producteurs depuis deux ans

- 25 %

La réduction du temps de préparation des repas à domicile entre 1986 et 2010

++ produits faciles d'emploi, tels que les pizzas ou les desserts lactés frais.



Le diagnostic en bref

Nutrition et santé/ accessibilité sociale L'alimentation de qualité, vecteur de santé

« L'alimentation est la première des médecines » disait déjà Hippocrate dans l'Antiquité ; la santé constitue un **prisme incontournable** dans un PAT.

Au cœur du quotidien de tous et toutes, l'alimentation est un vecteur de plaisir et de santé. Toutefois, **l'alimentation est aussi un facteur de risque fort des principales maladies chroniques** en France : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Outre les enjeux de nutrition, l'alimentation est également responsable de pathologies graves liées à l'usage d'intrants et de pesticides agricoles qui contribuent à la pollution de l'eau, du sol et de l'air.

Le régime alimentaire, ainsi que le choix et la qualité des aliments disponibles et accessibles au plus grand nombre jouent alors un rôle crucial pour l'état de santé des personnes en France. **De ce fait, la nutrition, l'activité physique, l'accessibilité à l'information et à des aliments de qualité et nutritionnellement riches sont des enjeux de santé publique clés.**



Zoom sur les liens entre santé et précarité

Les travaux sur l'insécurité alimentaire liée aux contraintes financières montrent que cette situation est associée à une moindre consommation de fruits, légumes et poissons et une surconsommation de produits sucrés et de féculents. Or sur le territoire de CCA, 10% des ménages vivent sous le taux de pauvreté. Ces inégalités sanitaires s'accroissent pour les personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

L'accès à une alimentation en quantité suffisante et à une alimentation de qualité est un droit fondamental. **Si se nourrir est essentiel, l'alimentation qui représente un budget conséquent, peut servir de variable d'ajustement.** La part des revenus consacrée à l'alimentation est de plus en plus réduite (passant de 35% du revenu net en 1960 à 20% aujourd'hui).

Le concept d'accessibilité alimentaire – au-delà de la notion de précarité alimentaire – vise à **considérer l'alimentation comme un droit afin que tous et toutes aient un accès facilité à une alimentation de qualité, durable et locale.** Cette approche globale des enjeux d'accessibilité à l'alimentation se base sur 4 types d'accessibilité :

- économique et financière
- physique et pratique
- culturelle et sociale
- citoyenne

10,1% de la population de CCA vit sous le seuil de pauvreté (14,6% en France) - Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population soit 1 102 € / mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Le diagnostic en bref

Culture et gastronomie

La valeur patrimoniale de l'alimentation, capital local

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Côté face, l'agriculture et surtout l'élevage extensif, historiquement lié au relief et au climat qui favorisent la pousse de l'herbe et donc l'alimentation des animaux, a façonné **un paysage de bocage**. De ce fait, les principales cultures sont des cultures fourragères.

Paysage rural façonné par l'homme, le bocage a constamment évolué au gré de ses besoins. Sa dernière grande mutation a commencé au milieu du XXe siècle et, bien qu'en régression, il reste encore présent sur CCA. **La disparition progressive des haies et talus a révélé le rôle qu'ils jouent pour la biodiversité, la ressource en eau et la qualité des sols mais aussi l'agriculture**. Les mesures réglementaires et incitatives prises pour préserver le bocage prouvent qu'il est désormais mieux reconnu. Mais c'est probablement sa valorisation économique, par le biais d'usages nouveaux ou à redécouvrir, qui garantira le mieux sa pérennité.



Côté pile, l'histoire de Concarneau Cornouaille Agglomération est fortement marquée par le **lien à la mer**, par plusieurs aspects : histoire militaire de la ville close, activité économique autour de la pêche hauturière et côtière, chantiers navals et tourisme balnéaire et nautique plus récemment.

Pendant plus de trois siècles, **les sardines** ont fait vivre **l'économie maritime** du port de Concarneau et la pêche de ce poisson a favorisé le développement de **nombreuses conserveries** sur le territoire, bien connues des amateurs.



ATOUTS

- Terroir et identité locale, Patrimoine culinaire riche : socle agricole, IAA ancrées
- Agriculture et pêche locales de qualité et boucles alimentaires locales
- Paysage façonné par l'agriculture (bocage)
- Volonté commune d'agir
- Diversification des productions (maraîchage, algues, orge brassicole,...)
- Modernisation de la Criée
- Formation des personnels de cuisine et valorisation du métier
- Plan Algues vertes et rémunération des services écologiques (PSE – MAEC)

FAIBLESSES

- Méconnaissance du monde de la pêche
- Pression foncière (attractivité du littoral) : morcellement des espaces agricoles (mitage) et augmentation du coût du foncier agricole
- Pérennité des exploitations
- Un manque de lisibilité des dispositifs d'accompagnement financiers des agriculteurs (subventions, appels à projets)
- Emissions de GES du secteur agricole, de l'élevage bovin en particulier
- Espèces invasives réorientant l'économie de certains secteurs (poulpe, algues vertes et secteur de la pêche)

OPPORTUNITES

- Restauration collective comme débouché des productions locales
- Respect de la loi EGALIM
- Transformation locale et circuits courts
- ZAN
- Diversification du métier : transformation, agritourisme,...
- Développement de la pêche côtière favorable aux circuits-courts des produits de la mer
- Plan Breizh Bocage
- Prise de conscience de la population sur les enjeux écologiques et climatiques
- Évolutions des pratiques alimentaires (Recherche de qualité et de produits sains par les consommateurs)
- Amélioration des pratiques sur le plan environnemental

MENACES

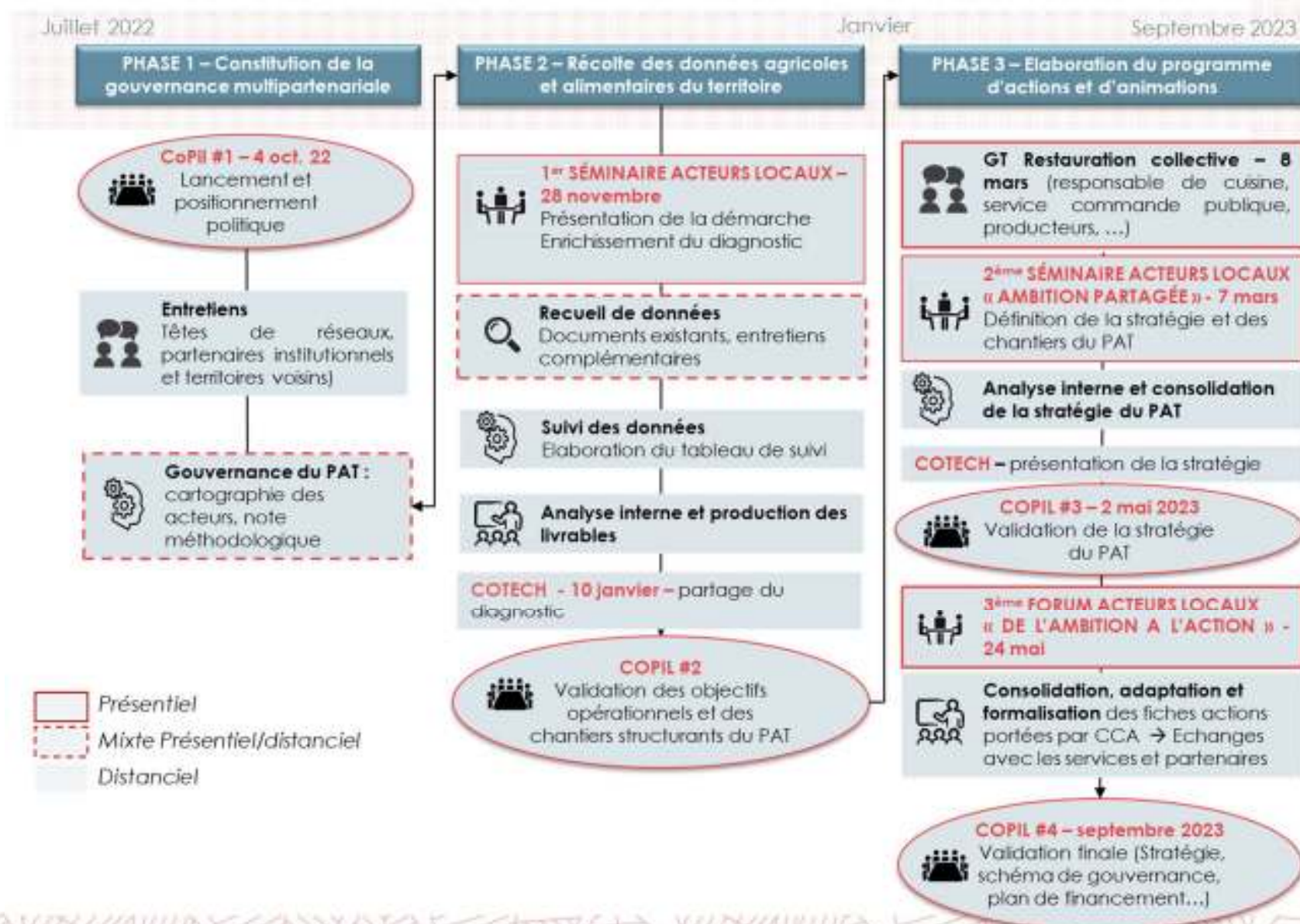
- Marchés publics ne permettant pas de favoriser les producteurs locaux
- Baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs comme des consommateurs
- Renouvellement des générations agricoles en difficulté : installation et transmission et difficulté d'accès aux terres aux porteurs de projets en agriculture
- Part de l'emploi agricole en baisse
- Maintien des paysages avec le recul de l'élevage
- Perte d'attractivité des métiers : Image des industries agroalimentaires et du monde agricole (« agribashing »), difficultés économiques
- Insécurité et inaccessibilité alimentaire
- Dérèglement climatique : sécheresse (été 2022),...
- Erosion de la biodiversité

2. UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET UN PILOTAGE CONCERTÉ



Une gouvernance et un pilotage concertés

Une démarche co-construite sur 1 an, préfiguration de la gouvernance et du pilotage concertés



Une gouvernance et un pilotage concertés

Une démarche co-construite sur 1 an, préfiguration de la gouvernance et du pilotage concertés

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

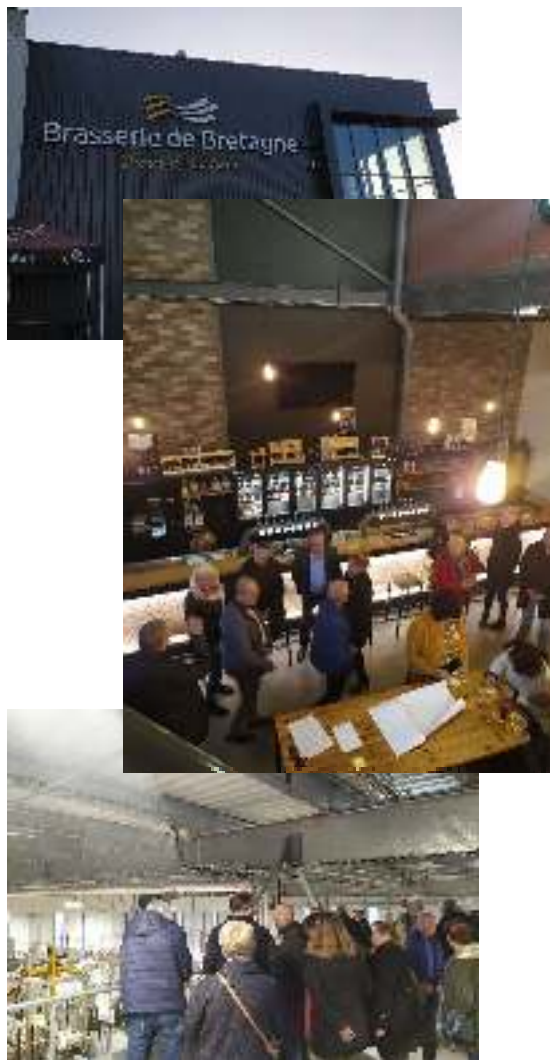
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Séminaire 1

Brasserie de Bretagne



Séminaire 2

Criée de Concarneau
& Restaurant Le Chantier



Séminaire 3

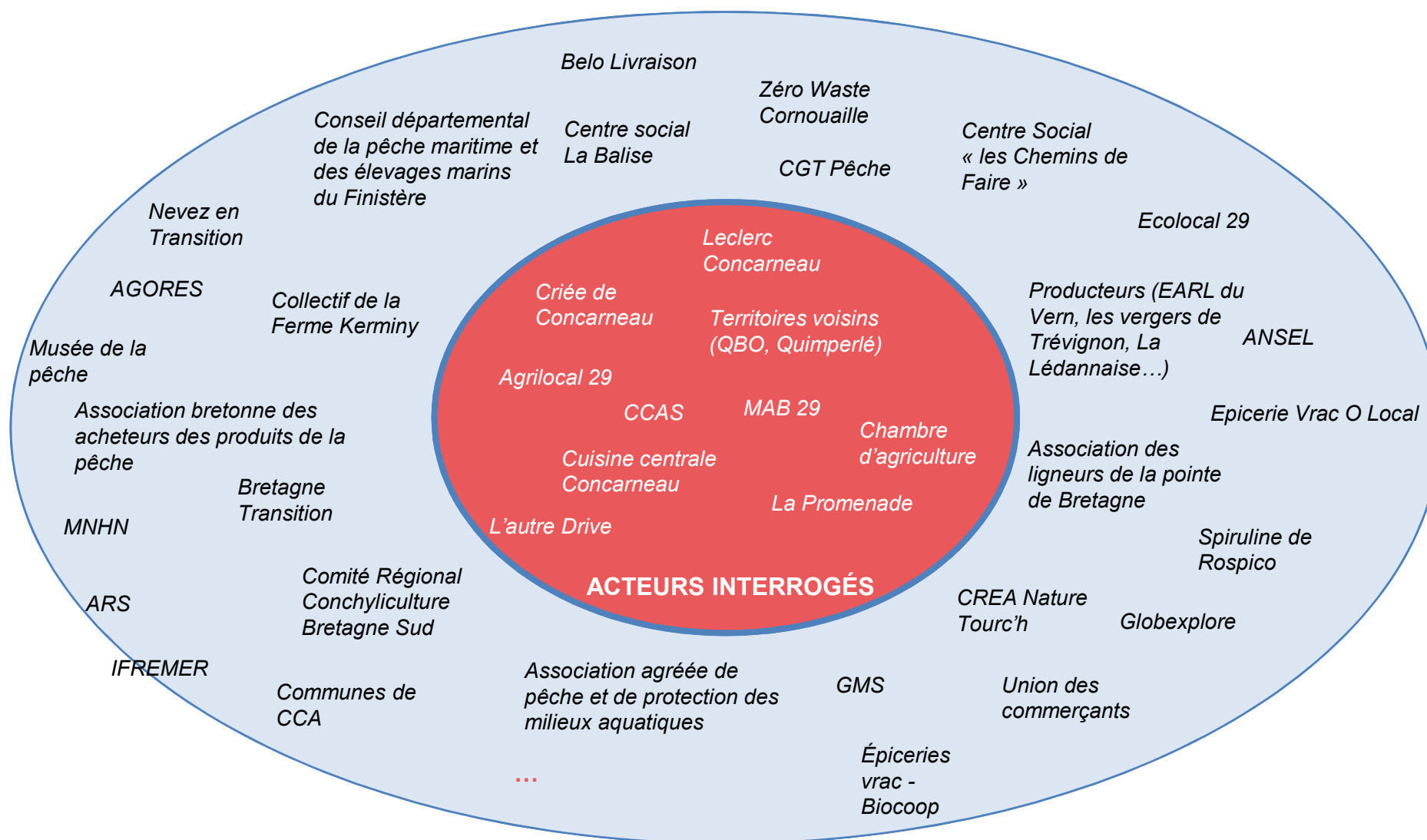
Maison Familiale Rurale d'Elliant



Une gouvernance et un pilotage concertés

Un écosystème local d'une grande richesse

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



Un écosystème local d'une grande richesse – Auxilia

Une gouvernance et un pilotage concertés

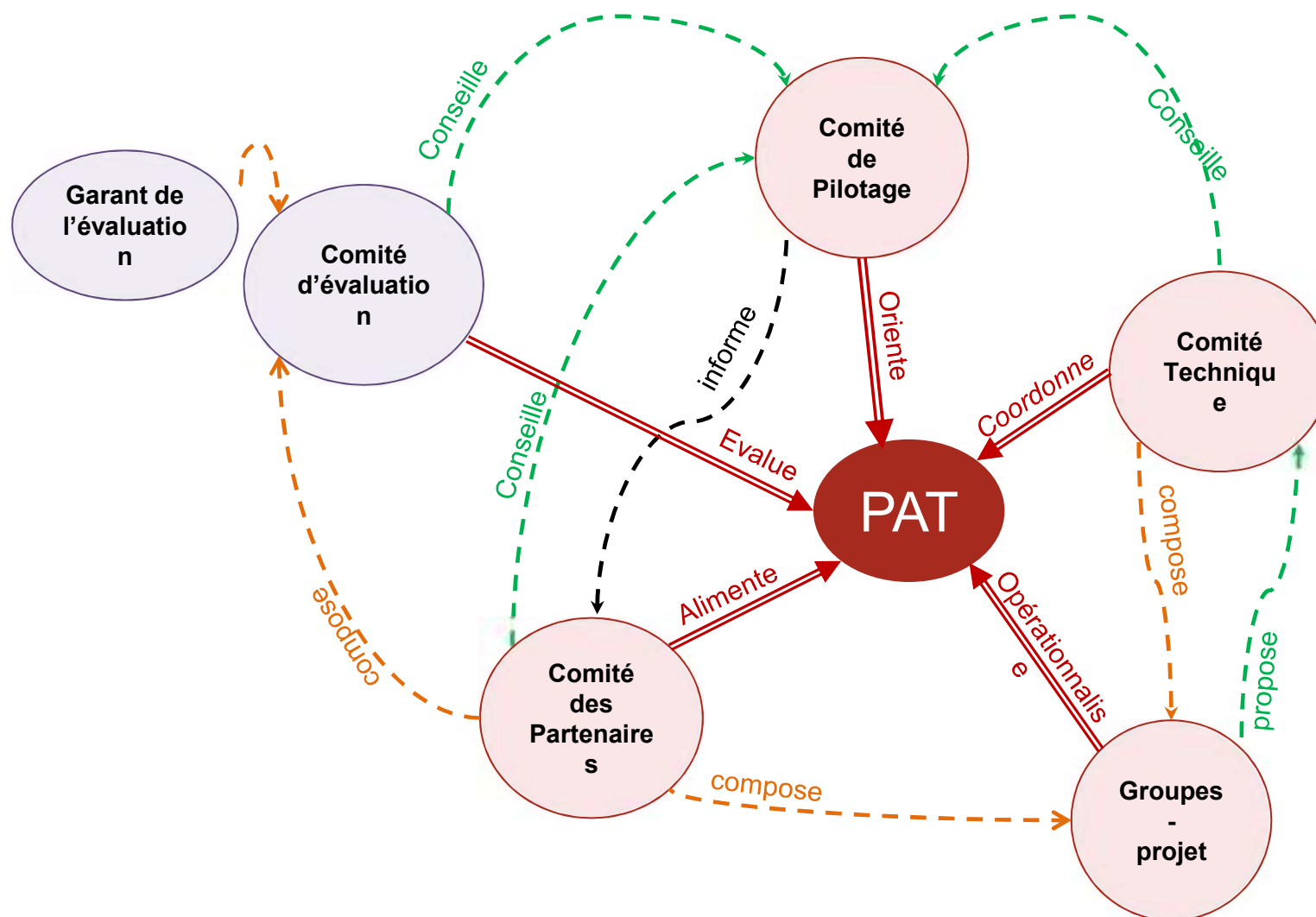
Schéma de la gouvernance

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



Une gouvernance et un pilotage concertés

Composition des différentes instances 1/2

Le PAT est piloté par le VP en charge de l'économie et du tourisme assisté d'un chargé de mission en charge du PAT, placé dans la direction du développement économique.

Le Comité de Pilotage

Le PAT étant une démarche systémique, le Comité de pilotage doit être le garant de la transversalité et de l'appropriation des problématiques par l'ensemble des délégations concernées.

Piloté par le VP à l'économie et au tourisme, le CoPil est composé :

- des VP en charge de :
 - l'économie et du tourisme
 - l'environnement, des déchets, du développement durable et des transitions
 - de la cohésion sociale, de la santé, de la politique de la Ville et de la participation citoyenne.
 - de l'eau potable, de l'assainissement et de la politique de l'eau.
- du DGS et des DGA (qui peuvent se faire représenter en cas d'indisponibilité)

Le Comité technique

Pendant du CoPil, le Comité technique pilote la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PAT. Il coordonne les groupes-projets thématiques et prépare le travail du Comité de Pilotage. Il est le garant de l'approche transversale à l'échelle des services

Piloté par le chargé de mission en charge du PAT, il est composé d'un représentant du. de la responsable :

- du PAT (chargé.e de mission Economie dont une part de son temps est consacré au PAT et/ou chargé.e de mission dédié.e au PAT)
- de la Maison des Transitions / du PCAET
- du foncier
- de la commande publique
- de la communication
- de la culture
- du SAGE/Plan algues vertes
- du CLS intercommunal
- de la restauration collective
- du PLPDMA
- de TZCLD

Une gouvernance et un pilotage concertés

Composition des différentes instances 2/2

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Les groupes-projets thématiques

Pour faciliter la mise en œuvre et éviter la sur-mobilisation des services en phase d'opérationnalisation des actions, des équipes-projets seront mises en place pour chaque thématique. Ces groupes-projets seront créés autant que de besoin et seront dissous une fois les actions mises en œuvre. Un représentant de chacun de ces groupes-projets participera au Comité technique pour rendre compte des travaux menés. A ce stade, les thématiques identifiées correspondent aux axes présélectionnés :

- Axe 1 : Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique (foncier et outils de production)
- Axe 2 : Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables (restauration collective, circuits-courts et communication autour des métiers.
- Axe 3 : Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison (social, santé, culture).

Le Comité des Partenaires

Composé des participants à l'élaboration du PAT, il sera élargi au fur et à mesure de l'implication de nouveaux acteurs. Ses membres pourront être sollicités pour rejoindre les équipes-projets et contribuer à la phase mise en œuvre. Chaque année le pilote du PAT présentera en plénière le bilan annuel et le comité des partenaires pourra être sollicité pour contribuer au réajustement. Cette assemblée pourra évoluer vers des Assises de l'alimentation durable ou toute autre forme qui sera retenue.

Le Comité d'évaluation

Composé de membre du Comité des Partenaires et d'un ou plusieurs garants de l'évaluation neutres (interne ou externe), il assure le suivi, nourrit les bilans annuels et assure le pilotage de l'évaluation.

Au préalable, il définit le dispositif de suivi-évaluation qui sera adossé au PAT :

- composition du Comité d'évaluation
- collecte des indicateurs de suivi, sélection des indicateurs d'impact
- méthodologie du bilan à mi-parcours (mi-2026)
- méthodologie d'évaluation ex ante (mi-2029)

3. LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION



La stratégie co-construite

3 enjeux majeurs, 13 leviers tout au long de la chaîne de valeur du système agro-alimentaire

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE



1. Sécuriser le foncier agricole

2. Développer une agriculture nourricière

3. Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations

4. Accompagner le développement de l'agriculture sous signe de qualité

5. Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau



6. Renforcer les outils de transformation locaux

8. Organiser les circuits-courts pour fournir la restauration collective



7. Favoriser les circuits de distribution de proximité



9. Lutter contre la précarité alimentaire

10. Mettre en place une restauration collective durable : approvisionnements locaux et de qualité, lutte contre le gaspillage et réduction des déchets

11. Sensibiliser - Capitaliser sur la valeur patrimoniale de l'alimentation pour mieux manger



12. Limiter la production de déchets (du champ à l'assiette)

13. Lutter contre le gaspillage

1. Pérenniser les activités agricoles et aquacoles dans un contexte de changement climatique

// Enjeu Aménagement et Environnement //

2. Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

// Enjeu économique et social //

3. Donner à tous accès à une alimentation saine et de saison

// Enjeu sanitaire et social //

La stratégie co-construite

3 axes prioritaires, 10 objectifs stratégiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

La stratégie du Projet Alimentaire Territoriale de CCA a été élaborée avec l'ensemble des acteurs du territoire lors d'ateliers de co-construction réunissant :

- Élus et agents de CCA et de ses 9 communes membres
- Partenaires institutionnels
- Acteurs économiques : producteurs, mareyeurs, pêcheurs, GMS, ...
- Associations

Le diagnostic, la hiérarchisation et le croisement des enjeux ont fait ressortir 3 axes forts, piliers de la stratégie pour ce Projet Alimentaire Territorial :

- 1. Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique**
- 2. Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables**
- 3. Donner à tous.les accès à une alimentation saine, locale et de saison**



La stratégie co-construite

3 axes stratégiques, 10 objectifs stratégiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

La stratégie se compose de 3 axes répondant aux enjeux territoriaux prioritaires + 1 axe transversal consacré à la méthodologie de déploiement.

Ces axes sont déclinés en 10 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 23 objectifs opérationnels pour rendre cette **stratégie la plus concrète possible** et préparer au mieux la phase de mise en œuvre des actions.

1 Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique
Enjeux aménagement et environnement

2 Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables
Enjeu économique

3 Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison
Enjeux sanitaire et social

Piloter, suivre la mise en œuvre, évaluer collectivement le PAT

La stratégie co-construite

3 axes stratégiques + 1 axe transversal, 10 objectifs stratégiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

1 Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

Enjeux aménagement et environnement

- OS 1. Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs
- OS 2. Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations
- OS 3. Adopter des pratiques agricoles / de pêche plus vertueuses pour l'environnement

2 Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

Enjeu économique

- OS 4. Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts
- OS 5. Sécuriser les modèles économiques des exploitations
- OS 6. Rendre attractifs les métiers de production

3 Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

Enjeux sanitaire et social

- OS 7. Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité
- OS 8. Sensibiliser et capitaliser sur la valeur patrimoniale de l'alimentation
- OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

Garantir une gouvernance partagée et un pilotage concerté

- OS 10 – Piloter, suivre la mise en œuvre, évaluer collectivement le PAT

Stratégie et plan d'action

Axe stratégique 1 :

Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

CCA est un territoire largement couvert par les espaces agricoles, qui représentent plus de la moitié de sa surface totale et façonnent un paysage bocager. Ce paysage, dû historiquement à l'élevage bovin, est soumis à diverses pressions :

- qu'elles soient foncières notamment sur la partie littorale et autour des grands axes routiers,
- environnementales
- ou encore climatiques.

Ces pressions mettent en péril la pérennité des exploitations agricoles et la souveraineté alimentaire du territoire. Sans foncier, pas d'agriculture. Sans agriculture, pas d'alimentation locale. Fort de ce constat, Concarneau Cornouaille Agglomération a fait de la sécurisation des activités économiques agricoles et halieutiques sa priorité.

Le premier axe stratégique s'articule ainsi autour des sujets de sécurisation du foncier agricole, préservation des ressources (en eau et en énergies renouvelables) et adaptation au changement climatique par le soutien des pratiques agro-écologiques.

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs

OS 2 - Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations (cf. PCAET)

OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques (cf. Plan Algues vertes)

Stratégie et plan d'action

Axe stratégique 1 :

Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs

OP 1.1 – Assurer la **veille foncière**

- Réaliser un **diagnostic des friches agricoles**, identifier le **foncier mobilisable** sur les communes et **tenir un registre** à disposition des agriculteurs

OP 1.2 – Préserver les **surfaces de production**

- Organiser une **instance d'échanges sur les installations-transmissions**
- Constituer des **réserves foncières : acquisition** de terres agricoles

Stratégie et plan d'action

Axe stratégique 1 :

Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

OS 2 - Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations

OP 2.1 – Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production **d'énergies renouvelables** en dispensant un conseil neutre et objectif

- Orienter les **exploitants vers les dispositifs de conseil** autour de la production **d'énergies renouvelables** (action en lien avec le PCAET)

OP 2.2 – Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

- Soutenir **les expérimentations** de cultures adaptées au changement climatique – suivi des récoltes sur des parcelles mises à disposition par la collectivité (action en lien avec le PLAV).

OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques

OP 3.1 – Utiliser la commande publique pour exiger des produits locaux durables pour l'approvisionnement de la restauration collective

- Sensibiliser les unités de restauration collectives de CCA à l'utilisation de la **plateforme « Ma Cantine »**
- **Adapter les marchés publics** de restauration collective afin de favoriser les produits bio et locaux

Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 2 :

Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

Le secteur primaire est un pilier de l'économie locale. L'agriculture, les industries agro-alimentaires et la pêche représentent une part importante des emplois du territoire. Ainsi, soutenir ces filières économiques relève tout à la fois du développement territorial que de la souveraineté alimentaire.

Ce deuxième axe s'attache d'une part à soutenir directement cet écosystème économique local en s'appuyant sur la restauration collective pour assurer des débouchés aux producteurs et aux pêcheurs locaux et en sécurisant les modèles économiques des exploitations par la diversification. D'autre part, en agissant sur l'attractivité des métiers de production, identifiée comme en régression lors de la phase de diagnostic, pour susciter de l'intérêt pour de nouvelles installations comme dans le cadre de transmissions.

OS 4 - Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts

OS 5 - Sécuriser les modèles économiques des exploitations

OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 2 :

Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

OS 4 - Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts

OP 4.1 – Répertorier et suivre les capacités de production mensuelles des producteurs / pêcheurs locaux

- Diagnostic des **capacités de production des producteurs locaux** en circuit-court en prenant en compte la saisonnalité
- Sensibiliser les agriculteurs en sur l'utilisation de **fiches-produits** rassemblant les volumes disponibles, les périodes de production.... À transmettre aux restaurations collectives locales.
- Diagnostic des **approvisionnements alimentaires** des cantines de CCA
- Partager un **calendrier** croisant les contraintes des producteurs et les séquences de la commande publique

OP 4.2 – Animer un réseau autour de la restauration collective

- Organiser des **temps d'échanges, des visites de sites** (fermes / cuisines / créée ...)
- **Former** les personnels de cuisine à la **cuisine végétarienne à l'utilisation de légumes peu utilisés et aux produits de la mer.**



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 2 :

Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

OS 5 - Sécuriser les modèles économiques des exploitations

OP 5.1 – Accompagner les producteurs/pêcheurs à mettre en place des outils mutualisés de transformation et de commercialisation en circuits-courts

- Faire une étude d'opportunité pour créer une **légumerie avec conserverie pour assurer la transformation** et assurer de nouveaux débouchés, notamment pour la restauration collective (en lien avec TZCLD).
- Participer au **financement du projet d'abattoir du Faou** pour préserver les filières courtes.
- Participation de CCA au **syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille** : modernisation de la criée de Concarneau
- Créer une **cartographie des producteurs locaux** en circuit-court

OP 5.2 – Développer des dispositifs d'aide existants aux porteurs de projets

- Faire évoluer le dispositif **d'aide à l'installation en agriculture** pour favoriser les projets agroécologiques et **proposer une aide à l'installation à la pêche et l'aquaculture**.
- **Abonder le fonds initiative Cornouaille** pour la mise en œuvre d'une offre locale de prêts d'honneur agricoles.

OP 5.3 – Conforter les structures de formation du secteur agricole et de la pêche sur le territoire

- Mobiliser les outils d'aide au financement de CCA (garantie de prêt) au projet de construction de nouveaux bâtiment de la **MFR d'Elliant**.

Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 2 :

Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production

OP 6.1 – Promouvoir et faire connaître les métiers de la mer et de l'agriculture

- Promouvoir la **découverte des métiers de l'agriculture et de la mer** par des visites de site (semaine de découverte des métiers de l'agriculture et de la pêche avec les collègues...).
- Renforcer la **communication sur les métiers** de l'agriculture et de la pêche via l'organisation d'un évènement de portes ouvertes sur les exploitations.



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 3 :

Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

Les paysages et les constructions portuaires nous le rappellent : l'agriculture et la pêche sont ancrées dans l'histoire du territoire de CCA. L'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, locale et de qualité est culturel mais également un enjeu sanitaire. Il est d'autant plus incontournable que l'état de santé des habitants est ici globalement défavorable par rapport aux moyennes nationales.

Par ailleurs, avec un dixième de la population sous le seuil de pauvreté et la conjoncture nationale d'inflation du prix des denrées alimentaires, la lutte contre la précarité alimentaire s'impose comme un objectif socle de ce troisième axe, tout en limitant en parallèle le gaspillage alimentaire (et donc monétaire) et s'appuyant sur la valeur patrimoniale de l'alimentation.

OS 7 - Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

OS 8 - Sensibiliser et capitaliser sur la valeur patrimoniale de l'alimentation

OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 3 :

Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

OS 7 - Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

OP 7.1 – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA

- Encourager le déploiement de **jardins partagés**

OP 7.2 – Faciliter et soutenir un **approvisionnement local**, suffisant et de **qualité** des structures locales de **l'aide alimentaire** (Banque alimentaire, associations, épiceries solidaires...)

- Etablir un **diagnostic de l'approvisionnement de l'aide alimentaire** et développer des partenariats avec les producteurs locaux (glanage, dons des invendus, légumes moches...), réfléchir à l'utilisation de friches agricoles pour une utilisation à destination de structures d'aide alimentaires.



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe stratégique 3 :

Donner à tous.les accès à une alimentation saine, locale et de saison

OS 8 - Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation

OP 8.1 – Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé et des produits locaux et de saison

- Introduire des produits locaux, de saison et de qualité dans les événements culturels via la création d'un guide « produits locaux ».
- Organiser une série d'**événements pour sensibiliser le grand public** : véhicule proposant des ateliers, des formations, des animations autour de l'agriculture, la pêche et l'alimentation dans les différentes communes de CCA.

OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

OP 9.1 – Construire un plan d'actions efficace pour **réduire le gaspillage alimentaire**

- Réaliser **un état des lieux du gaspillage dans la restauration collective** et proposer des actions de sensibilisation du gaspillage alimentaire dans les cantines.



Stratégie et plan d'action

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Axe transversal :
Gouvernance partagée et pilotage concerté

OS 10 - Piloter, suivre la mise en œuvre, évaluer collectivement le PAT

OP 10.1 – Installer les instances de pilotage et anticiper le suivi-évaluation du PAT et la communication des résultats

- Pérenniser le **Comité de pilotage** et le **Comité technique**
- Formaliser un **Comité des partenaires** issus des temps de co-construction du PAT
- Définir le système de suivi-évaluation, créer le comité d'évaluation



Le plan d'action :

- 26 actions
- 5 ans
- 1 ETP
- 2 stages de 5 mois
- 400 000 € sur 5 ans

Budget

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 029-242900769-20240327-20240328_03-DE

Budget PAT	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Budget total (€)	400 000	110 000	200 000	70 000	10 000	10 000
Dont investissement (€)	240 000	50 000	140 000	50 000		
Dont Fonctionnement (€)	160 000	60 000	60 000	20 000	10 000	10 000

**Budget ne prenant pas en compte le soutien annuel de CCA au Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPPC): 69 000 € en fonctionnement, 124 000 € en investissement. Le SMPPPC prévoit notamment la restructuration et la modernisation de la criée de Concarneau.*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION





PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Stratégie et plan d'actions

Stratégie et plan d'actions

AXE STRATEGIQUE 1 Pérenniser les activités agricoles et halieutiques dans un contexte de changement climatique

Enjeux aménagement et environnement

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1 – Assurer la **veille foncière**

- FICHE ACTION 1.1.1. Réaliser un **diagnostic des friches agricoles, identifier le foncier mobilisable** sur les communes et **tenir un registre** à disposition des agriculteurs. (p.7-8)

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2 – Préserver les **surfaces de production**

- FICHE ACTION 1.2.1. Organiser une **instance d'échanges sur les installations-transmissions**. (p.9-10)
- FICHE ACTION 1.2.2. Constituer des **réserves foncières : acquisition** de terres agricoles. (p.11-12)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 - Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1 – Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'énergies renouvelables en dispensant un conseil neutre et objectif

- FICHE ACTION 2.1.1. Orienter les exploitants vers les dispositifs de conseil autour de la **production d'énergies renouvelables** (action en lien avec le PCAET). (p.14-15)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1 – Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

- FICHE ACTION 3.1.1. Soutenir les **expérimentations de cultures** adaptées au **changement climatique** – suivi des récoltes sur des parcelles mises à disposition par la collectivité (action en lien avec le PLAV). (p.16-17)

Stratégie et plan d'actions

Axe stratégique 2 - Favoriser la création et le maintien d'emplois locaux non délocalisables

Enjeux économique

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 - Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1 – Répertorier et suivre les capacités de production mensuelles des producteurs / pêcheurs locaux

- FICHE ACTION 4.1.1. Diagnostic de la production locale alimentaire et de la consommation locale en restauration collective de CCA. (p.19-20)

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 – Animer un réseau autour de la restauration collective

- FICHE ACTION 4.2.1. Organiser des **temps d'échanges** entre professionnels de la restauration collective (cuisiniers, producteurs). (p.21-22)
- FICHE ACTION 4.2.2. **Former** les personnels de cuisine à la **cuisine végétarienne à l'utilisation de légumes peu utilisés et aux produits de la mer**. (p.23-24)

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 – Utiliser la commande publique pour exiger des produits locaux durables pour l'approvisionnement de la restauration collective

- FICHE ACTION 4.3.1. **Adapter les marchés publics** de restauration collective afin de favoriser les produits bio et locaux. (p.25-26)

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 - Sécuriser les modèles économiques des exploitations

OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1 – Accompagner les producteurs/pêcheurs à mettre en place des outils mutualisés de transformation et de commercialisation en circuits-courts

- FICHE ACTION 5.1.1. Faire une étude d'opportunité pour créer une **légumerie avec conserverie pour assurer la transformation** et assurer de nouveaux débouchés, notamment pour la restauration collective (en lien avec TZCLD). (p.27-28)
- FICHE ACTION 5.1.2. Participer au **financement du projet d'abattoir du Faou** pour préserver les filières courtes. (p.29-30)
- FICHE ACTION 5.1.3. Créer une **cartographie des producteurs locaux** en circuit-court. (p.31-32)

OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2 – Développer des dispositifs d'aide existants aux porteurs de projets

- FICHE ACTION 5.2.1. Faire évoluer le dispositif d'aide à l'installation en agriculture pour favoriser les projets agroécologiques et proposer une aide à l'installation à la pêche et l'aquaculture. (p.33-34)
- FICHE ACTION 5.2.2. Abonder le fonds initiative Cornouaille pour la mise en œuvre d'une offre locale de prêts d'honneur agricoles. (p.35-36)

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 - Rendre attractifs les métiers de production

OBJECTIF OPERATIONNEL 6.1 – Promouvoir et faire connaître les métiers de la mer et de l'agriculture

- FICHE ACTION 6.1.1. Promouvoir la **découverte des métiers de l'agriculture et de la mer** par des visites de site (semaine de découverte des métiers de l'agriculture et de la pêche avec les collègues...). (p.37-38)
- FICHE ACTION 6.1.2. Renforcer la communication sur les métiers de l'agriculture et de la pêche via l'organisation d'un évènement de portes ouvertes sur les exploitations. (p. 39-40)

Stratégie et plan d'actions

Axe stratégique 3 - Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

Enjeux Sanitaire et social

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 - Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

OBJECTIF OPERATIONNEL 7.1 – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA

- FICHE ACTION 7.1.1. Encourager le déploiement de **jardins partagés**. (p.42-43)

OBJECTIF OPERATIONNEL 7.2 – Faciliter et soutenir un approvisionnement local, suffisant et de qualité des structures locales de l'aide alimentaire (Banque alimentaire, associations, épiceries solidaires...)

- FICHE ACTION 7.2.1. Etablir un **diagnostic de l'approvisionnement de l'aide alimentaire** et développer des partenariats avec les producteurs locaux (glanage, dons des invendus, légumes moches...), réfléchir à l'utilisation de friches agricoles pour une utilisation à destination de structures d'aide alimentaires. (p.44-45)

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 - Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation

OBJECTIF OPERATIONNEL 8.1 – Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé et des produits locaux et de saison

- FICHE ACTION 8.1.1. Introduire des produits locaux, de saison et de qualité dans les événements culturels via la création d'un guide « produits locaux ». (p.46-47)
- FICHE ACTION 8.1.2. Organiser une série d'**événements pour sensibiliser le grand public** : véhicule proposant des ateliers, des formations, des animations autour de l'agriculture, la pêche et l'alimentation dans les différentes communes de CCA. (p.48-49)

OBJECTIF STRATEGIQUE 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

OBJECTIF OPERATIONNEL 9.1 – Construire un plan d'actions efficace pour réduire le gaspillage alimentaire

- FICHE ACTION 9.1.1. Réaliser un **état des lieux du gaspillage dans la restauration collective** et proposer des actions de sensibilisation du gaspillage alimentaire dans les cantines. (p.50-51)

Stratégie et plan d'actions

Axe Transversal - Gouvernance partagée et pilotage concerté

OBJECTIF STRATEGIQUE 10 - Piloter, suivre la mise en œuvre, évaluer collectivement le PAT

OBJECTIF OPERATIONNEL 10.1 – Installer les instances de pilotage et anticiper le suivi-évaluation du PAT et la communication des résultats

FICHE ACTION 10.1.1. Pérenniser le **Comité de pilotage**, formaliser un **Comité des partenaires** issus des temps de co-construction du PAT et mettre en place des groupes de travail thématiques. (p.53-54)

FICHE ACTION 10.1.2. Définir le système de suivi-évaluation du programme.(p.55-56)

Axe 1

**Pérenniser les activités agricoles et
halieutiques dans un contexte de
changement climatique**

Enjeux aménagement et environnement

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs	OS 2- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations	OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques
OP.1.1.Assurer la veille foncière	OP.1.2.Préserver les surfaces de production	OP 2.1. Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'EnR
		OP 3.1.Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

FICHE ACTION 1.1.1 REALISER UN DIAGNOSTIC DES FRICHES AGRICOLES - IDENTIFIER LE FONCIER MOBILISABLE SUR LES COMMUNES ET TENIR UN REGISTRE À DISPOSITION DES AGRICULTEURS

Pilotage

Référent(s) : Service Economie en lien avec les communes et la Chambre d'Agriculture
 Service(s) associé(s) : Plan algues vertes – service Urbanisme

Estimation temps agent

- Option 1 : Un stage de 6 mois à temps plein pour identifier le foncier (80 j) +2 jours / mois de management / chef de projet PAT
- Option 2 : Prestation (Chambre d'Agriculture)

Objectifs de l'action

- Conserver et mobiliser du foncier agricole pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Quantifier le foncier agricole non utilisé sur l'agglomération
- Anticiper les mouvements fonciers dus à une cession d'activité agricole
- Orienter une part croissante du foncier vers des modèles de production agroécologiques

Echelle d'action

Deux échelles d'action : inter-communale (CCA) et communale

Public cible

Elus communaux
 Agriculteurs

Etapes de mise en œuvre

1. La méthodologie de diagnostic des friches agricoles pourra s'appuyer sur une récupération des fichiers PAC concernant les parcelles déclarées comme exploitées et les comparer aux fichiers précédents (prise en compte de la RGPD) ainsi qu'une comparaison des photos du territoire 2000- 2010 – 2020 (SIG). Des entretiens avec les élus locaux (maires, adjoints à l'urbanisme) pour connaître les terres en friche. Entretiens avec les agriculteurs locaux (Resagri, groupe agriculteurs PLAV), pour mieux identifier les terres et savoir pourquoi elles sont en friche (qualité des terres, autres contraintes...).
2. Construction d'un document de synthèse des friches agricoles de CCA et les raisons de la non-exploitation.
3. Mise à jour au fil de l'eau.

Lien avec d'autres documents de planification / programmes :

- PLU
- SCOT
- *Objectif Zéro Artificialisation Nette 2050*
- PLAV

FICHE ACTION 1.1.1 REALISER UN DIAGNOSTIC DES FRICHES AGRICOLES - IDENTIFIER LE FONCIER MOBILISABLE SUR LES COMMUNES ET TENIR UN REGISTRE À DISPOSITION DES AGRICULTEURS

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA si stage
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec la CA, le GAB 29, la MAB29 et la SAFER
- ☐ En prestation (si pas de stage)

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Les communes
- Les agriculteurs locaux (Résagri et groupe PLAV)
- Associations d'aide à l'installation
- SAFER
- Maison de l'Agriculture Biologique, le Groupement des Agriculteurs Biologiques 29...
- CIVAM

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager : Fonds Friche ? Contrats territoriaux

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Existence d'un atlas du foncier agricole disponible (contenant la qualification des friches : (qualité des terres, contraintes d'accessibilité, inadéquation avec d'autres activités économiques...).
- Nombre de communes mobilisées dans la démarche
- Surfaces en friche identifiées.
- Surfaces en friches remobilisées.
- Evolution de la surface agricole utile (SAU)

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- La surface agricole utile a augmenté
- Le nombre d'installation a augmenté, au profit de petites exploitations
- 100% des friches qualifiées

Commentaires et observations éventuels

La tenue et la mise à disposition de ce registre doit reposer sur sa co-construction avec les acteurs compétents sur la transmission et installation (SAFER, associations, Point Accueil Installation etc.). Elle doit permettre dans un second temps de sécuriser le foncier agricole grâce aux outils d'urbanisme actuels et futurs des communes et de l'Agglomération.

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs		OS 2- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations	OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques
OP.1.1.Assurer la veille foncière	OP.1.2.Préserver les surfaces de production	OP 2.1. Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'EnR	OP 3.1.Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

FICHE ACTION 1.2.1 ORGANISER UNE INSTANCE D’ÉCHANGES SUR LES INSTALLATIONS-TRANSMISSIONS

Pilotage

Référent(s) : Service Economie-Tourisme
 Service(s) associé(s) : PLAV CCA

Estimation temps agent

Elaboration stratégie agricole et de la première instance d'échange: 15 jours
 Identification des porteurs de projets et des cédants et organisation des autres instances d'échange (5j/an)

Objectifs de l'action

- Coordonner la gouvernance locale agricole.
- Mener une réflexion collective et transversale pour l'avenir du territoire et la stratégie agricole.
- Favoriser les interactions entre acteurs du monde agricole, collectivités territoriales, communes.
- Favoriser l'installation d'agriculteurs en fonction de conditions co-élaborées entre les représentants.

Lieu –

Tout le territoire
 Priorités : PLAV – ceinture maraîchère

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

Propriétaires d'exploitation cédants
 Candidats à l'installation

Etapas de mise en œuvre

1. Identifier les acteurs du monde agricole à intégrer dans la démarche pour faire un état des lieux des projets de cession et transmission et pouvant agir sur les transmissions (Communes, Conseil Départemental, SAFER, Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles, la MAB...)
2. Définir les types de projets agricoles à favoriser sur CCA en fonction des enjeux du PAT.
3. Identifier les cédants agricoles n'ayant pas de repreneurs, identifier des porteurs de projets en agriculture. Faire de la veille foncière sur les exploitations.
4. Créer une instance d'échange sur les installations/transmissions en agriculture dont le but est d'échanger sur les actualités des transmissions/installations du territoire, de soutenir les projets agricoles répondant à la stratégie foncière locale et proposer des actions permettant de favoriser le renouvellement agricole (évènement installation transmission).
5. Organiser 2 rencontre / an

Lien avec d'autres documents de planification

- PCAET
- PAT voisins

FICHE ACTION 1.2.1 ORGANISER UNE INSTANCE D'ÉCHANGES SUR LES INSTALLATIONS-TRANSMISSIONS

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☐ Prestation envisageable pour élaborer la stratégie foncière et la convention avec la SAFEER

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

SAFER
Chambre d'agriculture, Resagri, MAB/GAB
Commission Départementale d'orientation de l'Agriculture CDOA ;
Eloi, Terre de liens, Ferme de vie.

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre d'actions mises en œuvre pour améliorer le renouvellement agricole
- Nombre d'exploitants ayant trouvés un repreneur et nombre d'exploitants n'ayant pas trouvés de repreneurs
- Nombre et typologie des installations agricoles sur le territoire
- Nombre d'exploitants accompagnées pour leur transmission

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Maintenir un nombre constant d'exploitations sur CCA ou contenir la baisse du nombre d'exploitation à ou - 2 par an (en moyenne, 5 exploitations agricoles en moins par an sur CCA entre 2010 et 2020).
- 2 instances par an.

Commentaires et observations éventuels :

- Cette action peut être difficile à mettre en place et nécessite de se mettre d'accord sur une certaine vision de l'agriculture pour le territoire
- Afin d'être effective, elle doit être accompagnée par la mise en place de dispositifs d'accompagnement/de soutien à l'agriculture « souhaitée » pour le territoire afin de soutenir activement la transformation du modèle et l'installation d'exploitations en adéquation avec les objectifs du PAT et de ses partenaires
- REX : l'exemple de la CC de Val d'Ile Aubigné

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs		OS 2- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations	OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques
OP.1.1.Assurer la veille foncière	OP.1.2.Préserver les surfaces de production	OP 2.1. Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'EnR	OP 3.1.Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

FICHE ACTION 1.2.2 CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES : ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES

Pilotage Réfèrent(s) : Chef de projet PAT Service(s) associé(s) : Services Urbanisme/planification/aménagement du territoire	Estimation temps agent 15 jours pour la mise en place 5 jours pour le suivi
---	--

Objectifs de l'action

PRÉEMPTER LE FONCIER AGRICOLE STRATÉGIQUE POUR S'ASSURER DE MAINTENIR LES SURFACES DE PRODUCTION DESTINÉES À L'ALIMENTATION DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Constituer des réserves foncières en préemptant le foncier agricole stratégique pour s'assurer de maintenir les surfaces de production destinées à l'alimentation des habitants du territoire – mise en réserve de foncier dans l'attente d'une installation d'un projet durable, avec pour objectifs :

- Conserver et mobiliser du foncier agricole pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Maintenir un tissu économique actif et innovant, occupant l'espace rural dans une perspective de développement durable.
- Sanctuariser les terres agricoles dans les documents d'urbanisme
- Orienter le foncier agricole (en cohérence avec les territoires voisins) vers des besoins alimentaires locaux et des pratiques agroécologiques
- Lutter contre la spéculation foncière

Lieu –

Tout le territoire
Priorités : PLAV – ceinture maraîchère – communes littorales

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

Propriétaires d'exploitation cédants
Candidats à l'installation
EPCI voisins

Lien avec d'autres documents de planification

- PLUi
- SCoT
- La région Bretagne prévoit un projet de convention avec la SAFER pour constituer des réserves foncières afin de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et de la restructuration parcellaire. Une cellule foncière locale sera chargée d'échanger sur ces projets.

Étapes de mise en œuvre

1. Préparer un budget afin d'acquérir des terrains agricoles afin de permettre l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire.
2. Répondre aux AMI de la SAFER avec un porteur de projet agricole sélectionné par CCA dont le projet corresponds à la stratégie agricole foncière
3. Conventionner avec la SAFER pour laisser la possibilité à CCA de de demander à préempter des terres lors d'une vente suivant des critères co-définis. Favoriser les porteurs de projets agricoles répondants aux enjeux du PAT.
4. Louer les terres par bail agricole ou commodat.

FICHE ACTION 1.2.2 CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES : ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES

Action à mener :

- ☐ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure : territoires voisins
- ☐ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

SAFER
EPCI voisins
Exploitants en cessation d'activités – Propriétaires agricoles cédants

Ordre de grandeur et moyens financiers

☐ € ☐ €€ ☒ €€€

Le dispositif financier : CCA s'engage à prendre en charge un montant forfaitaire permettant de couvrir les frais de portage foncier se rapportant aux réserves foncières constituées (frais d'acquisition, frais de gestion, rémunération de la SAFER) dans la limite d'un plafond par dossier et pour une durée de portage ne pouvant excéder deux ans. Pour information et par retour d'expérience, le montant de la subvention attributaire du Département Ille et Vilaine (pour un dispositif analogue) est de 5 000€ (pour un bien acquis par la SAFER de 25 000€ max) à 15 000€ (pour un bien acquis par la SAFER de 120 000€ ou plus)

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Surface agricoles stratégiques acquise (ha)
- Nombre de projets agricoles soutenues et installées
- Nombre d'emplois créés

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- 100% des cultures consommées localement préservées
- Relocalisation des consommations sur le territoire

Commentaires et observations éventuels

- Retour d'expérience : <https://ressources.terredeliens.org/recolte/une-convention-de-partenariat-entre-l-ille-et-vilaine-et-la-safer-bretagne-35>
- Les règles concernant la préemption foncière sont définies aux articles L. 143-1 à L. 143-16 et R. 143-1 à R. 143-23 du code rural et de la pêche maritime
- Une fiche-projet rédigée par le CEREMA rappelle les modalités d'utilisation de l'outil de préemption : https://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/fiche_dp_espaces_agricoles_v2_cle0be37a.pdf

Pistes opérationnelles pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole

Les publics bénéficiaires – exemple : Favoriser l'accès au foncier pour des nouveaux entrants en agriculture et réserver le financement du portage pour des projets d'agriculteurs s'installant hors du cadre familial avec systèmes agricoles durables (fourrager, herbagers, économes en intrants...) ainsi qu'à des projets diversifiés ou à forte valeur ajoutée. Le portage peut s'effectuer à la demande de candidats à l'installation ayant repéré une opportunité foncière, ou à l'initiative de la SAFER et du Département pour acquérir une exploitation à la vente et la mettre en réserve pour des installations Hors Cadre Familial s'inscrivant dans une logique d'agriculture durable.

Les conditions et délais de mise en œuvre : le dispositif doit permettre de réagir rapidement à la mise en vente d'exploitations et de mettre en réserve des terres. D'autre part, le portage donne un délai précieux (jusqu'à 2 ans) pour que les porteurs de projet puissent notamment consolider leur chiffrage et leur montage financier. Pendant la période de stockage, la SAFER peut effectuer des conventions d'occupation précaires et provisoires (COPP), qui permettent aux porteurs de projet de démarrer l'activité. La durée maximale du portage est de 2 ans. A l'issue des 2 ans, si aucun candidat à la reprise n'a été trouvé ou si le porteur de projet initial est dans l'incapacité d'acheter, le Département peut se porter candidat ou autoriser la rétrocession à un tiers en privilégiant le maintien de la vocation agricole du bien.

L'instruction des dossiers : CCA reçoit et instruit les dossiers de porteurs de projet souhaitant acquérir des terres. S'ils sont soutenus par CCA, les dossiers sont défendus au sein du comité technique 29 qui décide de l'attribution des terres.

Dans un second temps, participer activement à la mise en œuvre des **leviers existants pour l'installation des agriculteurs et l'accompagnement aux changements de pratique** / à la transformation du modèle agricole en place : préemption foncière, subventions, aides à l'achat de terres, aides à l'achat de matériel, formations techniques etc.

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs		OS 2- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations	OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques
OP.1.1.Assurer la veille foncière	OP.1.2.Préserver les surfaces de production	OP 2.1. Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'EnR	OP 3.1.Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

FICHE ACTION 2.1.1 ORIENTER LES EXPLOITANTS VERS LES DISPOSITIFS DE CONSEIL AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ACTION EN LIEN AVEC LE PCAET)

Pilotage Référent(s) : Chambre d'agriculture Service(s) associé(s) : CCA	Estimation temps agent 10 j/ an pour assurer le suivi	ACTION DU PCAET
Objectifs de l'action - Améliorer le niveau de connaissance des acteurs agricole en matière de potentiel de production d'ENR - Augmenter la production d'ENR du territoire - Réduire le risque de développement incohérent des ENR sur des parcelles agricoles		Lieu – si l'action s'y prête
Etapes de mise en œuvre - Travailler avec un prestataire pour proposer aux agriculteurs des actions de conseil pour la production d'énergies renouvelables, la réduction de consommation énergétique, le diagnostic Carbone des exploitations. - Les actions pourront prendre la forme suivante : - Une réunion d'information ou de formation auprès des agriculteurs pour présenter les différents modes de production d'énergies renouvelables (fonctionnement, étapes de développement d'un projet ...), les dispositifs des réduction de consommation d'Energie, le diagnostic carbone. - Visites de sites - Ces temps d'information et de formation doivent être menés avec les acteurs compétents / interlocuteurs privilégiés sur le territoire/ Ces temps permettront d'identifier un ou plusieurs groupe « projet ».		Public cible – à qui s'adresse cette action ? Exploitants agricoles
		Lien avec d'autres documents de planification - PCAET - Schéma directeur des énergies renouvelables (si programmé)

14

FICHE ACTION 2.1.1 ORIENTER LES EXPLOITANTS VERS LES DISPOSITIFS DE CONSEIL AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ACTION EN LIEN AVEC LE PCAET)

Action à mener :

- ☐ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure :
Chambre d'Agriculture
- ☒ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Chambre d'Agriculture
- Syndicats agricoles
- Associations agricoles

- Filières agricoles
- Acteurs de l'énergie : GRDF (méthanisation), SDEF Finistère

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ €
- ☒ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre d'agriculteurs sensibilisés
- Nombre de contacts effectués/an auprès des structures de conseil identifiées
- Nombre d'exploitation engagées dans une démarche de production d'ENR, de réduction des consommations, de diagnostic carbone.
- Capacité de production d'ENR en GWh

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- 10 % des agriculteurs sensibilisés d'ici 2025
- 20% des exploitations engagées dans une démarche d'ENR d'ici 2025

Commentaires et observations éventuels :

Le rôle de la Chambre d'Agriculture est de sensibiliser les producteurs sur ces thématiques. Par contre, la politique Energies Renouvelables globale et l'accompagnement éventuel des projets relèvent de CCA et des communes.

OS 1 - Sécuriser les outils de production agricole pour faciliter l'installation des agriculteurs		OS 2- Favoriser l'autonomie technique et énergétique des exploitations	OS 3 - Adopter des pratiques agricoles / de pêche agroécologiques
OP.1.1.Assurer la veille foncière	OP.1.2.Préserver les surfaces de production	OP 2.1. Accompagner techniquement le monde agricole dans le développement et la mise en œuvre de moyens de production d'EnR	OP 3.1.Adapter l'agriculture/la pêche au changement climatique

FICHE ACTION 3.1.1 SOUTENIR LES EXPÉRIMENTATIONS DE CULTURES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – SUIVI DES RÉCOLTES SUR DES PARCELLES MISES À DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITÉ (ACTION EN LIEN AVEC LE PLAV).

Pilotage : Réfèrent(s): Service- économie Service(s) associé(s): SAGE –Plan de lutte Algues Vertes		Estimation temps agent 20 j/an	Plan de lutte algues vertes
Objectifs de l'action Renforcer les débouchés des cultures à bas niveau d'intrants (Blé noir, lin, féverole, chanvre, luzerne, sarrasin, miscanthus...) auprès des transformateurs, des distributeurs, consommateurs via de la communication, de la sensibilisation et le renforcement de liens entre ces acteurs.		Lieu – si l'action s'y prête	
Etapes de mise en œuvre - Identification des agriculteurs travaillant sur ces nouvelles cultures (Agriculteurs du PLAV). - Identification des transformateurs spécialisés sur ces cultures sur le territoire. - Identification des distributeurs : commerçants locaux, GMS... - Identification des centres de recherche, acteurs de l'innovation. - Organisation de réunions de rencontre entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sur la production et les débouchés de cette filière. - Sensibiliser le grand public, les distributeurs, les unités de restauration collective (cuisiner), sur ces produits en mettant en avant les aspects bénéfiques ces produits (santé, écologie, filière locale Bretonne) via la participation à une campagne de communication (contractualisation). - Sensibiliser les commerçants locaux aux produits créés sur le territoire sur ces filières.		Public cible – à qui s'adresse cette action ? - Acteurs de la recherche - Agriculteurs engagés dans des expérimentations	
		Lien avec d'autres acteurs - Laboratoire LEGGO spécialisé dans le développement des légumineuses. - Technopole Quimper-Cornouaille. - Sur le territoire : Crea Nature transformateur à Tourc'h, Jonas Le Gall Meunier à Ergue-Gabéric, Traou Mad, Bonduelle, Terres de l'ouest, Leclerc, Intermarché, cuisines centrales et fournisseurs de cuisines centrale (Le Saint, Lycée Tristan Corbière de Morlaix...). - Produit en Bretagne pour de la communication.	

FICHE ACTION 3.1.1 SOUTENIR LES EXPÉRIMENTATIONS DE CULTURES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – SUIVI DES RÉCOLTES SUR DES PARCELLES MISES À DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITÉ (ACTION EN LIEN AVEC LE PLAV).

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En prestation (exemple : LEGGO)

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- CCA : animation de la démarche
- Partenaire
- Communes (mise à disposition de

- parcelles)
- Département, Région (subventions pour des agriculteurs)
- Acteurs agricoles et des filières locales

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ €
- ☒ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

PLAV
LEADER

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Réunions organisées rassemblant les producteurs et les vendeurs sur le territoire.
- Nombre de structures de transformation et de distribution contactées et sensibilisées.
- Participation à une campagne de communication auprès du grand public pour favoriser les produits issus de ces cultures.

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Développement de la demande sur un ou des produits issus des cultures « environnementales ».
- Contractualisation d'au moins un agriculteur sur l'une des productions avec une coopérative spécialisée
- Au moins une exploitation expérimente une nouvelle culture

Commentaires et observations éventuels

Axe 2

**Favoriser la création et le maintien
d'emplois locaux non délocalisables**

Enjeux économique et social

FICHE ACTION 4.1.1 DIAGNOSTIC DE LA PRODUCTION LOCALE ALIMENTAIRE ET DE LA CONSOMMATION LOCALE EN RESTAURATION COLLECTIVE DE CCA

Pilotage

Référent(s) : Service Economie-Tourisme
Service(s) associé(s) : Service restauration collective, agriculture

Estimation temps agent

- 80 jours

Objectifs de l'action

- Valoriser les bonnes pratiques des cantines en matière d'approvisionnement local et bio
- Etablir un indicateur de l'approvisionnement local et bio dans la restauration collective locale
- Dégager des débouchés pour les producteurs et pêcheurs locaux, et pour l'agriculture biologique
- Identifier les freins et les besoins d'investissement des communes pour améliorer leur approvisionnement (transformation de produits bruts, stockage...)
- Connaitre avec précision, la production locale en vente directe et à destination de la restauration collective.

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Gestionnaires de restauration collective
- Chef.fe.s de cuisine
- Producteurs

Etapes de mise en œuvre

1. Répertorier les producteurs faisant de la vente directe et/ou souhaitant fournir la restauration collective. Estimer, par une série d'entretiens, la production réalisée par producteurs. Par catégorie de produits, faire une estimation du volume et de la période de disponibilité du produit vendu, pour connaître la disponibilité pour la restauration collective. Pour chaque produits, réaliser une fiche comprenant une estimation du volume produit sur le territoire en fonction de la saisonnalité des producteurs associés.
2. Par questionnaire et entretiens, réaliser un diagnostic des approvisionnements des cantines municipales en produits locaux et répondants aux objectifs de la loi Egalim (bio, SIQO). Réaliser un état des lieux du volume moyen annuel en tonnage et les dépenses associées pour chaque type de produits dans le fonctionnement actuel (action 4.1.1: Fiches produits). Répertorier les séquences de commande des cuisines municipales (consultations approvisionnement et quantités de produits lors de consultations). Agréger les données pour obtenir un état des lieux de l'approvisionnement de la restauration collective communale sur CCA.
3. Créer et partager un calendrier rassemblant les contraintes de saisonnalité des producteurs et les séquences de la commande publique (consultations cantines).

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 4.1.1 DIAGNOSTIC DE LA PRODUCTION LOCALE ALIMENTAIRE ET DE LA CONSOMMATION LOCALE EN RESTAURATION COLLECTIVE DE CCA

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation (pour le parangonnage et les entretiens)

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Région et Département (pour les lycées et les collèges, les EMS)
- Plateformes producteur/pêcheur existantes sur le territoire
- Chambre d'Agriculture

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ € ☐ €€ ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

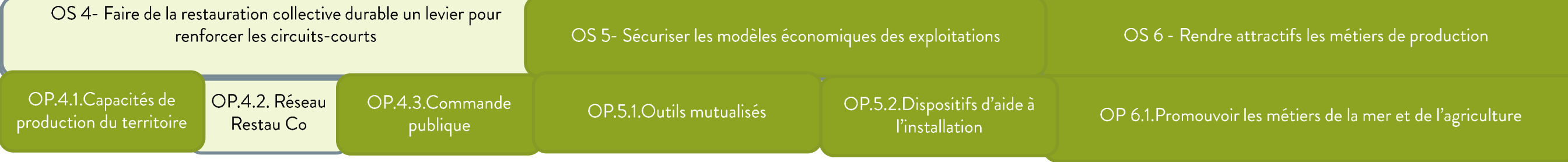
- Un état des lieux de l'approvisionnement local en restauration collective des cantines communales de CCA comprenant 'approvisionnement en bio, les produits de qualité et durables, une estimation de l'approvisionnement local (50 km) ou un intermédiaire.
- Un état des lieux de la production en vente directe et/ou à destination de la restauration collective.

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Augmentation de l'approvisionnement bio/local, de qualité et durable moyen
- Augmentation du nombre de données remontées
- Augmentation de la vente en circuit-court (marchés locaux, vente directe...).

Commentaires et observations éventuels

- Dans un second temps, les données concernant les collèges, lycées, les maisons de retraite, la restauration collective d'entreprises pourront être recherchées.
- Le Département du Nord et la Région Haut-de-France ont développé un outil de suivi en restauration collective, adossé à un label : Ici je mange local, qui récompense les cuisines exemplaires en matière d'approvisionnement local, bio, de qualité. <https://info.lenord.fr/du-frais-et-du-local-dans-99-des-cantines-des-colleges-nordistes->



FICHE ACTION 4.2.1 ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (CUISINIERS, PRODUCTEURS)

Pilotage Réfèrent(s) Service(s) associé(s)	Estimation temps agent 12 jours /an (3j d'organisation par visites).
Objectifs de l'action • Développer une meilleure interconnaissance des acteurs locaux avec des temps d'échanges dédiés et institués • Permettre une meilleure connaissance des enjeux et contraintes des partenaires au sein d'un même écosystème d'acteurs (chefs de cuisines centrales, producteurs locaux, pêcheurs, etc.) et ainsi développer de nouvelles modalités de partenariats	Lieu – si l'action s'y prête Public cible – à qui s'adresse cette action ? Chefs/gestionnaires de cuisines collectives, producteurs locaux, pêcheurs
Etapes de mise en œuvre 1. Définir la temporalité, et la fréquence des temps de rencontre, la thématique du temps d'échange, les acteurs à inviter suivant la thématique. Exemple : 4 fois par an sur une demi-journée suivi d'un déjeuner convivial. 2. Réaliser un diagnostic des temps de rencontre dédiés à l'alimentation déjà existant et portés par d'autres structures (MAB, Chambre d'agriculture....) 3. Organiser des visites de sites agricoles de la pêche et de la transformation alimentaire sur le territoire. 4. Rédiger un compte-rendu de la visite réunissant les informations clés et les contacts des participants.	Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 4.2.1 ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (CUISINIERS, PRODUCTEURS)

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

Fournisseurs locaux (producteurs, pêcheurs, etc.), chefs et gestionnaires de cuisines collectives, chambre d'agriculture

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de visites organisées
- Nombre de participants à chaque visite
- Retours de satisfaction des participants à la suite de chaque visite
- Des partenariats/nouvelles modalités de travail émergent de ces rencontres entre les acteurs

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- ... visites sont organisées chaque année
- ..% des participants se disent très satisfaits de ces visites
- ... nouveaux partenariats/nouvelles pratiques de collaboration émergent de ces rencontres

Commentaires et observations éventuels



FICHE ACTION 4.2.2 FORMER LES PERSONNELS DE CUISINE À LA CUISINE VÉGÉTARIENNE, A L'UTILISATION DE LEGUMES PEU UTILISES ET DES PRODUITS DE LA MER

Pilotage
Réfèrent(s) : CCA
Service(s) associé(s) : Restauration collective, agriculture

Estimation temps agent
- 8 jours (4 jours par évènement de formation pour l'organisation),
- Prestation

- Objectifs de l'action**
- Améliorer l'approvisionnement des cuisines du territoire (plus végétal, plus local)
 - Renforcer l'éducation au goût
 - Sensibiliser les enfants au travail des producteurs/des pêcheurs en leur faisant déguster des produits locaux
 - Faciliter la commande auprès des producteurs locaux pour les chef.fe.s et gestionnaires, et faciliter la réponse à ces commandes pour les producteurs/pêcheurs

Lieu – si l'action s'y prête

- Public cible** – à qui s'adresse cette action ?
- Personnels de cuisine
 - Gestionnaires de cuisines
 - Convives de restauration collective

- Etapes de mise en œuvre**
1. Identifier un prestataire en mesure d'accompagner les cuisines dans leur transition vers plus de végétal.
 2. Prévoir des temps d'échange entre les producteur.trice.s et les gestionnaires/chef.fe.s pour accorder l'offre et la demande en produits locaux.
 3. Proposer une formation sur une ½ journée, de préférence l'après-midi, avec les cuisiniers de restauration collective des cantines locales de CCA.
 4. Evaluer, de concert avec le prestataire, les évolutions constatées, les freins rencontrés, les expériences à valoriser.
 5. Des formations sur comment mieux s'approvisionner en bio, local, en produits de qualité et durable tout maîtrisant son budget pourront être proposées dans un second temps.
 6. 2 demi-journées de formation par an.

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 4.2.2 FORMER LES PERSONNELS DE CUISINE À LA CUISINE VÉGÉTARIENNE, A L'UTILISATION DE LEGUMES PEU UTILISES ET DES PRODUITS DE LA MER

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Chambre d'Agriculture
- CCI/CMA sur le volet formation
- Etablissements de formation de cuisinier.e.s

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ € ☒ €€ ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

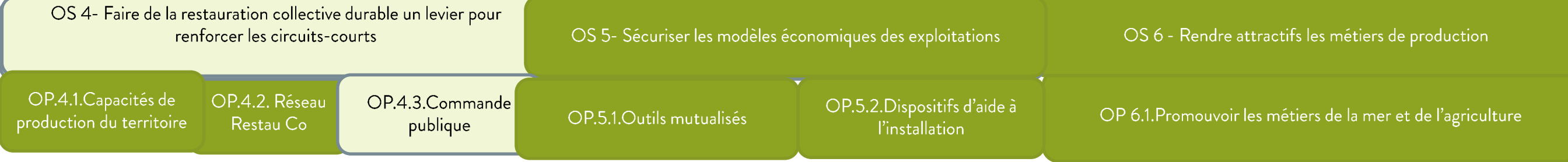
- Nombre de cuisines et de cuisinier.e.s accompagné.e.s
- Nombre de formations proposées
- Nombre d'enfants ayant bénéficié de repas dans le cadre de cet accompagnement

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Evolution de la commande locale
- Evolution de la part de produits carnés dans la commande publique
- Degré de satisfaction des équipes

Commentaires et observations éventuels

- Des formations sur comment mieux s'approvisionner en bio, local, en produits de qualité et durable tout maîtrisant son budget pourront être proposées dans un second temps.
- Des structures comme Assiettes Végétales proposent un accompagnement des équipes : <https://assiettesvegetales.org/professionnel-restauration-collective/>
- Cf en Pays de la Loire, les formations de Gilles Daveau



FICHE ACTION 4.3.1 ADAPTER LES MARCHÉS PUBLICS DE RESTAURATION COLLECTIVE, AFIN DE FAVORISER LES PRODUITS BIO ET LOCAUX

Pilotage

Référent(s) : Chargé de mission PAT
Service(s) associé(s) : Services dédiés / gestionnaires de la restauration collective dans les communes ; service commande publique

Estimation temps agent

20 jours / an

Objectifs de l'action

- Faciliter l'accès à la commande publique pour cuisiniers et fournisseurs en bio et en local
- Faciliter l'intégration des repas végétariens
- Faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGALIM

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Cuisiniers
- Gestionnaires
- Elus
- Fournisseurs

Étapes de mise en œuvre

- Réaliser un état des lieux du volume moyen annuel en tonnage et les dépenses associées pour chaque type de produits dans le fonctionnement actuel (action 4.1.1: Fiches produits).
- Faire un « sourcing » de l'offre disponible pour savoir comment adapter les critères par la suite
- Définir une nomenclature interne permettant d'identifier des familles homogènes de denrées, pour mieux calculer la valeur du besoin par produit, et la procédure (simplifiée (< 39 999€HT), adaptée (40 000 → 214 999€HT), formalisée (+ de 214 000 HT), gré à gré (procédure dont montant inférieur à 40 000€HT), ... à adopter
- Formaliser les marchés :
 - Allotir en familles homogènes et de manière pertinente pour permettre aux petits fournisseurs ou aux fournisseurs spécialisés d'avoir un accès facilité au marché.
 - Définir la durée et réaliser des simulations
- Rédiger les marchés
- Organiser des moments d'informations, de formation auprès des producteurs locaux sur les processus des marchés public.

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 4.3.1 ADAPTER LES MARCHÉS PUBLICS DE RESTAURATION COLLECTIVE, AFIN DE FAVORISER LES PRODUITS BIO ET LOCAUX

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☒ En partenariat avec les communes membres ☐ En partenariat avec une autre structure ☐ En prestation	Urgence ☐ Faible - 2028-2030 ☒ Moyenne – 2025-2028 ☐ Forte – dès 2024	Impact ☐ Faible ☐ Moyen ☒ Fort
Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? • Agrilocal 29 • MAB29 : visites d'exploitations • Personnes ressources locales pour les formations (cantine Plouhinec, Les Pieds dans le Plat) • DRAAF pour « ma cantine et formations », dispositif « Lait et fruits à l'école »		
Ordre de grandeur et moyens financiers ☐ € ☒ €€ ☐ €€€	Subventions à envisager • Appels à Projets : DRAAF, PNA (Programme National pour l'Alimentation) • Collectivités	
Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action - Evolution de la part de produits locaux, bio, sous signe de qualité - Satisfaction des chefs de cuisine ou des gestionnaires vis-à-vis de la facilité de la commande (<i>qualitatif</i>)	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre - Augmentation de la part de produits bio supplémentaires dans les cantines - Augmentation de produits sous signe de qualité supplémentaires - Augmentation de produits locaux supplémentaires	
Commentaires et observations éventuels - Un <i>guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité</i> a été élaboré par le Conseil National de la Restauration Collective : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique_mp_gestirecte_cle844fc3.pdf - Ne pas confondre clauses et critères du marché : les premières sont des règles rédigées par l'acheteur, le prestataire n'a pas le droit d'y déroger. Les seconds sont des éléments qui permettent à l'acheteur d'apprécier les offres des prestataires, il les choisit librement à condition que les critères soient non-discriminatoires, notamment au regard de l'interdiction du principe de distance dans les conditions d'approvisionnement.		

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations		OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 5.1.1 ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ POUR CRÉER UNE LÉGUMERIE AVEC CONSERVERIE

TZCLD

Pilotage
Référent(s) :
Service(s) associé(s)

Estimation temps agent
- 15 jours sur 1 an

Objectifs de l’action

- Etudier l’opportunité d’un outil de transformation des productions de légumes sur le territoire
- Faciliter les approvisionnements en produits locaux de la restauration collective
- Valoriser les productions agricoles locales : les surplus, mais aussi créer de la valeur ajoutée via la contractualisation des cultures

Lieu – si l’action s’y prête

Public cible – à qui s’adresse cette action ?

Etapes de mise en œuvre

1. Organiser une réunion de travail en interne pour définir les contours et objectifs de cette étude – 2 jours de préparation
2. Rédiger un cahier des charges pour recruter un prestataire en charge de réaliser l’étude – 2 jours de rédaction
3. Sélection du prestataire – 1 jour
4. Coordination de la démarche et points réguliers avec le prestataire pour le suivi de l’étude et la mobilisation des acteurs /partenaires – 10 jours

Lien avec d’autres documents de planification

Stratégie développement économique (CMA)
Projets alimentaires territoriaux des territoires voisins
Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)

FICHE ACTION 5.1.1 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR CRÉER UNE LÉGUMERIE AVEC CONSERVERIE

Action à mener :

- ☐ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Communes (restauration scolaire)
- EPCI du territoire et voisins (PAT en cours ou non)
- Conseil Départemental
- RHD

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ € ☒ €€ ☐ €€€

Subventions à envisager

- Aides départementales / régionales...
- AAP/AMI Banque des Territoires « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires – 3^{ème} vague »

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Conduite de l'étude

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Etude menée

Commentaires et observations éventuels

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations	OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production	
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 5.1.2 PARTICIPER AU PROJET DE FINANCEMENT D’ABATTOIR DU FAOU DANS LE BUT DE PRESERVER LES
FILLIERES COURTES

Pilotage

Référent(s) : Service Economie
Service(s) associé(s) : CCA

Estimation temps agent

2 jours par an pour le suivi et la mise en place du projet

- Objectifs de l’action

 - Préserver les filières courtes
 - Maintenir une filière locale de production de viande de qualité
 - Contribuer au maintien des éleveurs locaux sur le territoire

Lieu – si l’action s’y prête

Public cible – à qui s’adresse cette action ?

Exploitants agricoles

- Etapes de mise en œuvre

 - Participer aux comités de pilotages du projet porté par la Communauté de Commune de Crozon Aulnes Maritime.
 - Déterminer la participation de CCA et les modalités et les modalités du projet (une participation de CCA à hauteur de 90 250€ est demandée).
 - Participation éventuelle à un groupement pour le financement du projet (type SEM).

Lien avec d’autres documents de planification

FICHE ACTION 5.1.2 PARTICIPER AU PROJET DE FINANCEMENT D’ABATTOIR DU FAOU DANS LE BUT DE PRESERVER LES
FILLIERES COURTES

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☐ En partenariat avec les communes membres ☐ En partenariat avec une autre structure : Chambre d’Agriculture ☐ En prestation	Urgence ☐ Faible - 2028-2030 ☐ Moyenne – 2025-2028 ☒ Forte – dès 2024	Impact ☐ Faible ☐ Moyen ☒ Fort
Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? - EPCI de Crozon Aulnes Maritime - Chambre d’agriculture		
Ordre de grandeur et moyens financiers ☐ € ☒ €€ ☐ €€€	Subventions à envisager	
Indicateurs d’évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d’évaluer la réussite de l’action • Maquette financière terminée • Lancement des travaux • Fin de travaux • Utilisation de l’outil par des éleveurs locaux	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre • Livraison de l’abattoir	
Commentaires et observations éventuels :		

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations	OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production	
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 5.1.3 CARTOGRAPHIE DES PRODUCTEURS LOCAUX EN CIRCUIT-COURT

Pilotage

Référent(s) :
Service(s) associé(s) : Agriculture, tourisme, développement économique, communication

Estimation temps agent

- Création, animation, suivi du groupe dédié : 20 jours
- Création de l'une cartographie : 5 jours
- 5j/an pour mettre à jour les données

Objectifs de l'action

- Valoriser la production locale et les producteurs/pêcheurs locaux
- Améliorer les débouchés pour les circuits-courts et les produits locaux
- Donner à voir la variété des productions locales
- Identifier des zones moins couvertes et des produits moins présents

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Producteurs locaux disposant d'un point de vente directe ou de débouchés en circuit-court
- Consommateurs locaux
- Touristes

Etapes de mise en œuvre

1. En reprenant les données issues de l'action 4.1.1. Réaliser une cartographie des producteurs locaux et des points de vente directs en circuit-court (pas plus d'un intermédiaire). L'objectif est de réaliser un document de communication auprès du grand public sous format papier et numérique sur le site internet de CCA.
2. Mettre le document de communication à disposition des mairie office du tourisme et autre acteurs. Communiquer largement.

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 5.1.3 CARTOGRAPHIE DES PRODUCTEURS LOCAUX EN CIRCUIT-COURT

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation *(possibilité pour le développement numérique de l'outil)*

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- CCI/CMA
- Chambre d'Agriculture
- Associations engagées dans la promotion de l'agriculture locale, de la Bio...

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de structures engagées dans la démarche
- Nombre de points de vente recensés et apparaissant dans l'outil
- Création d'un document de communication sous forme de de cartographie des producteurs locaux en vente circuits-courts.
- Cartographie en ligne sur le site de CCA

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- ... documents de communication distribués
- Retours qualitatifs des producteurs sur le rôle de l'outil dans leur réussite économique
- Evolution du nombre de points de vente intégrés dans l'outil
- (nécessite une enquête) : évolution du chiffre d'affaires des points de vente directe

Commentaires et observations éventuels

- Il est important de se poser la question des objectifs assignés à l'outil : un outil de communication pour valoriser les produits locaux à travers les points de vente existants ne demande pas le même engagement qu'un outil intégrant des commandes.
- Retour d'expérience : un site communautaire pour acheter des produits locaux, dont alimentaires → <https://www.achetezenbaugoisvallee.fr/>

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations		OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 5.2.1 FAIRE EVOLUER LE DISPOSITIF D’AIDE A L’INSTALLATION EN AGRICULTURE POUR FAVORISER LES PROJETS AGROECOLOGIQUES ET DEVELOPPER UNE AIDE POUR LA PÊCHE

Pilotage
Référent(s) : Service Economie
Service(s) associé(s) : CCA

Estimation temps agent
2 jours pour la mise en place

- Objectifs de l’action**
 - Faciliter l’installation d’exploitations agricoles ayant des pratiques agroécologiques
 - Inciter les nouveau installés à développer des pratiques agroécologiques.

Lieu – si l’action s’y prête

Public cible – à qui s’adresse cette action ?
Exploitants agricoles

- Etapes de mise en œuvre**
 - Proposer une majoration de l’aide à l’installation en agriculture de CCA aux exploitations ayant des pratiques agroécologiques (+ 1500 € d’aide par exploitation).
 - Définir avec les pratiques agroécologies éligibles à cette majoration.
 - Proposer une aide de CCA l’installation en pêche (en fonction des critères disponibles).
 - Mettre à jour la convention avec le conseil régional encadrant les dispositifs d’aides aux entreprises.
 - Communiquer auprès des partenaires (chambre d’agriculture, maison de la bio, Résagri…) sur la thématique.

Lien avec d’autres documents de planification

FICHE ACTION 5.2.1 FAIRE EVOLUER LE DISPOSITIF D’AIDE A L’INSTALLATION EN AGRICULTURE POUR FAVORISER LES PROJETS AGROECOLOGIQUES ET DEVELOPPER UNE AIDE POUR LA PÊCHE

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☐ En partenariat avec les communes membres ☐ En partenariat avec une autre structure : Chambre d’Agriculture ☐ En prestation	Urgence ☐ Faible - 2028-2030 ☐ Moyenne – 2025-2028 ☒ Forte – dès 2024	Impact ☐ Faible ☐ Moyen ☒ Fort
Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? - Région Bretagne		
Ordre de grandeur et moyens financiers ☐ €☒ €€☐ €€€	Subventions à envisager	
Indicateurs d’évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d’évaluer la réussite de l’action - Mise en place de la majoration des dispositifs - Nombre d’agriculteurs ayant bénéficié du dispositif - Nombre de pêcheurs ayant bénéficié du dispositif	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre - Mise en place du dispositif - Un agriculteur par an (minimum) bénéficie du dispositif.	
Commentaires et observations éventuels :		

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations	OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production	
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 5.2.2 ABONDER LE FOND INITIATIVE CORNOUAILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE PRÊTS D'HONNEUR AGRICOLE LOCALE

Pilotage

Référent(s) : Service Economie
Service(s) associé(s) : CCA

Estimation temps agent

2j

Objectifs de l'action

- Faciliter le financement de projets agricoles pour des couts inférieurs à 200 000 € via l' octroi de prêts d'honneur à 0%.
- Favoriser l'installations de porteurs de projets en agriculture.
- Faciliter le financement d'outils de diversification des exploitations.

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?
Exploitants agricoles

Etapes de mise en œuvre

1. Echanger avec Initiative Cornouaille et les autres EPCI pour la mise en place de ce fond.
2. Déterminer la participation de CCA et les modalités d'octroi du prêt d'honneur. (Environ 4 000 € pendant 4 an seront demandés à CCA).
3. Signer une convention de partenariat avec Initiative Cornouaille pour abonder le fond de prêt.
4. Evaluer chaque année l'utilisation du dispositif sur CCA.

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 5.2.2 ABONDER LE FOND INITIATIVE CORNOUAILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D’UNE OFFRE DE PRÊTS D’HONNEUR AGRICOLE LOCALE

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☐ En partenariat avec les communes membres ☐ En partenariat avec une autre structure : Chambre d’Agriculture ☐ En prestation	Urgence ☐ Faible - 2028-2030 ☐ Moyenne – 2025-2028 ☒ Forte – dès 2024 Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? - Initiative Cornouaille - Chambre d’agriculture	Impact ☐ Faible ☐ Moyen ☒ Fort
Ordre de grandeur et moyens financiers ☐ €☒ €€☐ €€€	Subventions à envisager	
Indicateurs d’évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d’évaluer la réussite de l’action Mise en place des dispositifs Nombre d’agriculteurs ayant bénéficié du dispositif sur CCA	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre Mise en place du dispositif 8 porteurs de projets ont bénéficié du dispositif du dispositif sur CCA sur 4 ans.	
Commentaires et observations éventuels :		

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations		OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 6.1.1 PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA MER ET DE L'AGRICULTURE PAR DES VISITES DE SITE

Pilotage

Référent(s)
Service(s) associé(s)

Estimation temps agent

2 jours pour la semaine des métiers verts
4 jours pour étendre le même dispositif pour les métiers de la pêche sur CCA

Objectifs de l’action

- Promouvoir les métiers de l'agriculture
- Permettre la sensibilisation de publics scolaires aux métiers de l'agriculture
- Participer au renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Lieu – si l’action s’y prête

Public cible – à qui s’adresse cette action ?

Grand public, fournisseurs (producteurs, pêcheurs, etc.)

Etapes de mise en œuvre

1. Avec la chambre d'agriculture, communiquer auprès des collèges pour organiser la semaine des métiers verts.
2. Suivre l'organisation de l'évènement sur CCA.
3. Etendre le dispositif aux métiers de la pêche avec une structure représentant les métiers de la pêche.

Lien avec d’autres documents de planification

FICHE ACTION 6.1.1 PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA MER ET DE L’AGRICULTURE PAR DES VISITES DE SITE

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☐ En partenariat avec les communes membres ☒ En partenariat avec une autre structure ☐ En prestation	Urgence ☐ Faible - 2028-2030 ☒ Moyenne – 2025-2028 ☐ Forte – dès 2024	Impact ☐ Faible ☒ Moyen ☐ Fort
Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? Fournisseurs (producteurs, pêcheurs, etc.), chambre d'agriculture, musée de la Pêche, criée, CIVAM, écoles, formations professionnelles		
Ordre de grandeur et moyens financiers ☒ €☐ €€☐ €€€	Subventions à envisager	
Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action • Nombre de visites organisées par an • Nombre de collégiens sensibilisés • Nombre de collèges de CCA impliqués	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre • Un meilleur renouvellement des générations dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche	
Commentaires et observations éventuels -CCA participe à la mise en place de la « découverte des métiers verts » avec la chambre d'agriculture et les Resagri Cornouaille et Aven Laita dans le but de promouvoir les métiers agricoles auprès des collégiens.		

OS 4- Faire de la restauration collective durable un levier pour renforcer les circuits-courts			OS 5- Sécuriser les modèles économiques des exploitations		OS 6 - Rendre attractifs les métiers de production
OP.4.1.Capacités de production du territoire	OP.4.2. Réseau Restau Co	OP.4.3.Commande publique	OP.5.1.Outils mutualisés	OP.5.2.Dispositifs d'aide à l'installation	OP 6.1.Promouvoir les métiers de la mer et de l'agriculture

FICHE ACTION 6.1.2 RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES MÉTIERS DE L’AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Pilotage

Référent(s) : CCA – Service Développement Économique
Service(s) associé(s) : communication, tourisme

Estimation temps agent

20 jours / an si participation à l'organisation d'un évènement porté par un autre acteur
80 jours pour l'organisation d'un évènement type « découverte des métiers de la pêche et de l'agriculture » (Stage)

Objectifs de l'action

- Favoriser la valorisation et la commercialisation des produits du territoire : pêche et agriculture
- Renforcer l'image des pêcheurs et des agriculteurs
- Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche et de l'agriculture
- Développer la notoriété des productions du territoire
- Renforcer les synergies de producteurs locaux par la structuration des filières
- Améliorer la connaissance locale des produits et des métiers locaux

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Grand public
- Pêcheurs, agriculteurs
- Distributeurs
- Consommateurs

Etapes de mise en œuvre

1. Identifier les actions de communication (évènements, campagnes de communication)autour des métiers de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture.
2. Participer aux actions de communications portées par les acteurs de la production alimentaire (Maison de la Bio, chambre d'agriculture, Comité des pêches...).
3. Proposer une journée l'organisation d'une journée « découvertes des métiers de la pêche et de l'agriculture » sur CCA rassemblant des visites d'exploitations et d'entreprises de la pêche (rando-ferme/porte ouverte des exploitations, des visites de la criée, d'ateliers de mareyage, de bateau de pêche sur CCA). Contacter les représentants des métiers agricoles et de la pêche (Chambre d'agriculture, maison de la bio, Comité départemental des pêches...).
4. Communiquer sur l'évènement

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 6.1.2 RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres (via les marchés de plein vent...)
- ☒ En partenariat avec une autre structure (GMS...)
- ☐ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- La GMS
- Les organismes professionnels de pêche maritime, de culture marine
- Les organismes professionnels agricoles
- Comité des pêches, Pêcheurs de Bretagne

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Région Bretagne (<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/projets-collectifs-en-faveur-des-filieres-peche-et-aquaculture-valorisation-des-metiers-et-des-ressources/>)

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de métiers et de produits valorisés par une action de communication
- Nombre de campagnes de communication réalisées
- Nombre d'acteurs partenaires
- 1 Evènement organisé

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Portée de la campagne de communication (mentions sur les Réseaux Sociaux numériques, volume de recherches en ligne...)

Commentaires et observations éventuels

Axe 3

Donner à toutes et tous accès à une alimentation saine, locale et de saison

Enjeux sanitaire et social

FICHE ACTION 7.1.1 ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DE JARDINS PARTAGÉS

Pilotage
CCA et communes
Réfèrent(s) : service économie
Service(s) associé(s) : cohésion sociale

Estimation temps agent
Cartographie des jardins: 10 jours / an

- Objectifs de l'action**
- Augmenter la capacité de production alimentaire du territoire.
 - Favoriser l'autonomie alimentaire citoyenne et faire évoluer les modes de consommation. (davantage de fruits et légumes bruts, cuisiner...).
 - Créer une dynamique conviviale et de partage sur le territoire autour des jardins.

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

Propriétaires fonciers : CCA, communes, bailleurs, associations, CCAS etc.

Lien avec d'autres documents de planification

PLU

- Étapes de mise en œuvre**
- Identifier l'agent référent pour le déploiement des jardins partagés
 - Initier une cartographie des jardins partagés sur le territoire. Contacter les communes et répertorier les référents des jardins (CCAS, associations, citoyens, communes, bailleurs..).
 - Organiser une réunion de cadrage avec les partenaires afin d'étudier les besoins / et/ou initier une consultation auprès des acteurs en charge de ces espaces afin de définir clairement les attentes, besoins et leviers de déploiement et proposer des actions d'animation partagés (type ateliers cuisine).
 - Organiser une réunion de travail avec les propriétaires fonciers et les acteurs des jardins partagés : communes, bailleurs, associations afin d'étudier les modalités de soutien de CCA : ingénierie, financements, pour le déploiement de nouveaux jardins.
 - Le cas échéant : création ou soutien à une structure en charge de l'animation des jardins, de transmission des savoirs, de prêts de matériel etc. dans le but d'accompagner les nouveaux jardiniers ainsi que leurs pratiques.

Action à mener : ☒ En interne à CCA ☒ En partenariat avec les communes membres ☒ En partenariat avec une autre structure ☐ En prestation	Urgence ☒ Faible - 2028-2030 ☐ Moyenne – 2025-2028 ☐ Forte – dès 2024	Impact ☐ Faible ☒ Moyen ☐ Fort
Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ? • Tous les propriétaires fonciers, publics et privés • Associations et structures en charge de l'exploitation des parcelles • Habitants		
Ordre de grandeur et moyens financiers ☐ € ☒ €€ ☐ €€€ Selon le degré d'ambition (si aide à l'achat, achat de parcelles, réhabilitation de parcelles ou simple coordination)	Subventions à envisager	
Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action • Nombre et surface des jardins • Nombre de propriétaires fonciers qui installent des jardins / mettent à disposition leurs parcelles à des structures de jardinage • Nombre de jardiniers • Evolution des surfaces dans le temps	Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre • Nombre et surface des jardins • propriétaires fonciers qui installent des jardins / mettent à disposition leurs parcelles à des structures de jardinage • ...% de surfaces en plus /an	
Commentaires et observations éventuels CCA peut faire le choix de se positionner en tant que coordinateur du déploiement des jardins ou s'investir de manière plus ambitieuse en attribuant un budget d'achat/ de réhabilitation/ de mise à disposition de parcelles jardinables / d'embauche d'animateurs.		

OS 7- Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

OS 8- Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation

OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

OP.7.1. – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA

OP.7.2. Faciliter un approvisionnement local des structures de l'aide alimentaire

OP 8.1. Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé

OP.9.1.Outils mutualisés

FICHE ACTION 7.2.1 DIAGNOSTIC DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE, DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX ET MOBILISER LE FONCIER AGRICOLE EN FRICHE

Pilotage

Référent(s) :
Service(s) associé(s) : Service(s) Action sociale, CCAS

Estimation temps agent

- 30 j
- Ou contractualisation avec un prestataire pour mener cette étude (+ 5 j agent CCA).

Objectifs de l'action

- Identifier les besoins immédiats de l'aide alimentaire en matière d'approvisionnement
- Identifier des leviers d'actions pour améliorer l'approvisionnement de l'aide alimentaire
- Identifier des producteurs engagés ou motivés pour s'engager dans une démarche solidaire
- Identifier les zones à enjeu en matière de précarité alimentaire (moins couvertes par l'aide alimentaire, où les populations en situation de précarité sont plus importantes)

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Personnes en situation de précarité alimentaire
- Structure de l'aide alimentaire
- Producteurs engagés dans une démarche solidaire ou motivés pour l'être

Etapes de mise en œuvre

1. Réunir ou s'entretenir avec les acteurs concernés par la démarche (CCAS, Conseil Départemental, Associations, banques alimentaire), pour faire remonter les besoins en matière d'approvisionnement.
2. Contacter avec les acteurs de la production agricole et agroalimentaire et de la distribution du territoire pour connaître leurs actions en termes de dons alimentaires liés aux invendus (loi anti-gaspillage) pour faire une estimation totale des gisements de nourriture d'aide alimentaire et des besoins.
3. Synthétiser les enseignements dans un document dédié à envoyer aux structures de l'aide alimentaire et aux producteurs rencontrés, et envisager l'organisation de rencontres pour opérationnaliser les partenariats.
4. Soutenir une expérimentation visant à mobiliser le foncier agricole en friche pour le remettre en culture à destination de l'aide alimentaire. Réfléchir à des partenariats avec des associations locales de soutien aux personnes vulnérables, des CCAS... pour en faire un projet de lien social.

Lien avec d'autres documents de planification

FICHE ACTION 7.2.1 DIAGNOSTIC DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE, DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX ET MOBILISER LE FONCIER AGRICOLE EN FRICHE

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure
- ☐ En prestation

Urgence

- ☒ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Conseil Départemental
- Structures de l'aide alimentaire
- Chambre d'Agriculture et réseaux de producteurs existants (AMAP, CIVAM...)

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de structures de l'aide alimentaire (associations) intégrées dans la démarche
- Nombre de structures institutionnelles intégrées dans la démarche
- Nombre de producteurs identifiés / rencontrés
- Document synthétique présentant les gisements d'aides alimentaires (invendus exploitations, entreprises de transformations) et les besoins des structures d'aide alimentaires.

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Nombre de partenariats noués entre producteurs et structures de l'aide alimentaire (par type de partenariat)

Commentaires et observations éventuels

- Les CIVAM, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, ont élaboré un guide d'autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/projet/accessible/autodiagnostic-des-initiatives-dacces-a-lalimentation/>

OS 7- Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité	OS 8- Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation	OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire
OP.7.1. – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA	OP.7.2. Faciliter un approvisionnement local des structures de l'aide alimentaire	OP.8.1. Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé
OP.9.1.Outils mutualisés		

FICHE ACTION 8.1.1 INTRODUIRE DES PRODUITS DE SAISON, LOCAUX ET DE QUALITE DANS LES EVENEMENTS CULTURELS

Pilotage Réfèrent(s) : Services Culture, Communication et protocole de CCA et des communes + chargé de mission PAT Service(s) associé(s) : commande publique	Estimation temps agent 15j agents (relation possible avec le répertoire des producteurs locaux action 5.1.5)
Objectifs de l'action - Favoriser l'exemplarité des structures culturelles, associatives, évènementielles du territoire - Mettre en valeur des produits durables, de qualité, de saison dans des évènements touchant un public large et faire découvrir les produits du terroir - Sensibiliser le grand public à ces enjeux dans tout type de manifestation culturelle	Public cible – à qui s'adresse cette action ? Services culture, communication et protocole Organisateurs de manifestations culturelles, collectivités
Etapes de mise en œuvre - Réaliser un guide ou une boîte à outil des bonnes pratiques comprenant les produits locaux (produits sur CCA) et acteurs de la production locale qui peuvent être mobilisés pour des évènements culturels (contact de fournisseurs, de restaurateurs proposant des produits locaux, etc.) - Mettre à disposition des structures organisant ces évènements sur le territoire pour les aider à proposer des produits locaux, de qualité, de saison et communiquer sur la démarche de proposer des produits locaux. - Créer une charte d'évènementiel durable regroupant de multiples thématiques : l'approvisionnement, le 0 déchet, la mobilité, etc. afin de travailler de façon transversale sur l'éco-exemplarité des évènements culturels et valoriser les bonnes pratiques	Lien avec d'autres programmes PLPDMA PCAET

FICHE ACTION 8.1.1 INTRODUIRE DES PRODUITS DE SAISON, LOCAUX ET DE QUALITE DANS LES EVENEMENTS CULTURELS

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure
- ☐ En prestation

Urgence

- ☒ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

Prestataires des évènements culturels, communes, porteurs de projets d'évènements culturels

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ €
- ☒ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Création d'une boîte à outils/un guide recensant des ressources disponibles (producteurs, restaurateurs...).
- Réunions de travail avec les prestataires
- Mise en place de critères dans les cahiers des charges
- Création d'une charte d'évènementiel durable

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Création d'une boîte à outils pour recenser les ressources
- Mise en place de critères dans les cahiers des charges qui sont respectés par les prestataires
- Création de la charte d'évènementiel durable

Commentaires et observations éventuels

Cf ressource ADEME - Eco-concevoir un évènement https://communication-responsable.ademe.fr/evenementiel/eco-concevoir-un-evenement#Les_impacts_de_levenementiel

OS 7- Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité	OS 8- Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation	OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire
OP.7.1. – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA	OP.7.2. Faciliter un approvisionnement local des structures de l'aide alimentaire	OP.8.1. Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé
OP.9.1.Outils mutualisés		

FICHE ACTION 8.1.2 DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE CULINAIRE LOCAL, DES BIENFAITS DE L'ALIMENTATION POUR LA SANTE ET DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Pilotage Réfèrent(s) Service eco, service culture, CLS Service(s) associé(s): lien avec l'expérimentation Low-tech	Estimation temps agent 30 j/an
Objectifs de l'action - Mettre en valeur des produits durables, de qualité, de saison auprès des citoyens, leur faire découvrir les produits du terroir - Sensibiliser le grand public au rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans la transition écologique de façon pédagogique et ludique - Sensibiliser le grand public au rôle de l'alimentation pour la santé. - Mobiliser les acteurs culturels du territoire sur cette thématique et dépasser le prisme nature/culture	Public cible – à qui s'adresse cette action ? Grand public
Etapes de mise en œuvre - Identifier les acteurs retours d'expériences d'évènements liés à l'agriculture, l'alimentation, la culture, et le patrimoine culinaire similaires sur d'autres territoires et recenser les acteurs culturels du territoire travaillant sur ces thématiques. - Réfléchir à l'organisation d'évènements autour de ces thématiques (par exemple, des journées événement). Lancer un appel à candidature afin de recenser les structures souhaitant proposer des animations lors de ces évènements. - Consolider un programme qui pourra être varié : un véhicule parcourant CCA et proposant des ateliers, des formations, des animations autour de l'agriculture, la pêche et l'alimentation, spectacles vivants, expositions... Ce programme pourra s'adresser à différents types de publics : scolaires, extrascolaires, seniors, familles, jeunes, ou autres. - Communiquer largement les évènements afin d'y rassembler les habitants du territoire - Evaluation et préconisation pour la prochaine édition	Lien avec d'autres documents de planification Expérimentation Low-tech Maison des transitions Contrat Local de Santé

FICHE ACTION 8.1.2 DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE CULINAIRE LOCAL, DES BIENFAITS DE L'ALIMENTATION POUR LA SANTE ET DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☒ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

Centres culturels, CCAS, acteurs de la culture/du spectacle vivant (artistes, compagnies, artisans, etc.)

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ €
- ☒ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Programme d'animation culturel autour l'agriculture, l'alimentation, la santé, les produits locaux, la santé, la culture et le patrimoine culinaire.
- Organisation de journées/événements dédiés à la thématique agriculture, alimentation, culture, patrimoine culinaire
- Actions de communication
- Fréquentation et intérêt du public

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Nombre d'animations organisées
- Nombre de participants aux animations
- Nombre d'actions de communication et de valorisation des animations réalisées

Commentaires et observations éventuels

- Dans le cadre du projet Low-tech porté avec CCA, un projet événement autour de la pomme est en construction avec différents acteurs du territoire.
- Lien avec le château de Kerminy, lieu d'agriculture et d'art situé à Rosporden.
- Des collectifs d'artistes développent de plus en plus de spectacles vivants en lien avec la transition écologique
- comme le [projet Katalyse](#) en partenariat avec le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la compagnie Spectabilis

OS 7- Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité

OS 8- Sensibiliser sur les produits locaux et de saison, capitaliser sur la valeur patrimoniale et la valeur santé de l'alimentation

OS 9 - Limiter la production de déchets/ Lutter contre le gaspillage alimentaire

OP.7.1. – Intégrer l'alimentation dans le cadre de vie des habitants de CCA

OP.7.2. Faciliter un approvisionnement local des structures de l'aide alimentaire

OP 8.1. Développer un programme d'animation autour du patrimoine culinaire local, des bienfaits de l'alimentation pour la santé

OP.9.1.Outils mutualisés

FICHE ACTION 9.1.1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DU GASPILLAGE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE ET PROPOSER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES

Pilotage
Réfèrent(s) : CCA – service déchets / TER
Service(s) associé(s) :
Association des communes membres de CCA

Estimation temps agent
Pilotage / coordination / conduite d'entretien : 0,25 ETP

Objectifs de l'action

- Affiner la connaissance en matière de gaspillage alimentaire en restauration collective
- Identifier des leviers pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

Lieu – si l'action s'y prête

Public cible – à qui s'adresse cette action ?

- Equipes de cuisine
- Elèves/étudiant.e.s

Etapes de mise en œuvre

- Identifier les communes et établissements volontaires pour participer à l'état des lieux
- Elaborer un guide d'entretien à destination des équipes de cuisine pour connaître le niveau de gaspillage global dans les établissements et communes
- Elaborer un guide d'auto-diagnostic du gaspillage en s'inspirant des guides existants (ADEME...)
- Réaliser les entretiens préparatoires avec les équipes : évaluer le niveau de gaspillage ressenti et fournir le guide d'auto-diagnostic
- Réaliser un second entretien quelques mois plus tard pour récolter les résultats de l'auto-diagnostic

Lien avec un autre programme

Territoire économe en ressources

FICHE ACTION 9.1.1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DU GASPILLAGE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE ET PROPOSER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☒ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☒ En prestation (possibilité)

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☒ Moyen
- ☐ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

- Equipes de cuisine
- Partenaires associatifs éventuels
- Conseil Départemental (pour les collèges, EMS), Conseil Régional (pour les lycées)

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

- Subventions ADEME

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de communes engagées dans l'état des lieux
- Nombre d'établissements (collèges, EMS, lycées), engagés dans l'état des lieux
- Nombre de communes fournissant des données d'auto-diagnostic
- Nombre d'établissements (collèges, EMS, lycées), fournissant des données d'auto-diagnostic

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Etat des lieux validé et amorçage de la phase opérationnelle de réduction du gaspillage alimentaire

Commentaires et observations éventuels

- De nombreux guides existent pour évaluer le niveau de gaspillage dans un restaurant scolaire, notamment celui de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1202-realiser-un-diagnostic-du-gaspillage-alimentaire-9791029711473.html>

Axe transversal

Garantir une gouvernance partagée
et un pilotage concerté

OP 10.1. Installer les instances de pilotage et anticiper le suivi-évaluation du PAT et la communication des résultats

FICHE ACTION 10.1.1 PÉRENNISER LE COMITÉ DE PILOTAGE, FORMALISER UN COMITÉ DES PARTENAIRES ISSUS DES TEMPS DE CO-CONSTRUCTION DU PAT ET METTRE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Pilotage : CCA

Référent(s) – chargé de mission PAT
Service(s) associé(s) : PLAV/ SAGE, PACET, commande publique + communes et partenaires

Estimation temps agent

Organisation COPIL et COTECH 8 jours (2jours par copil et par COTECH) 2024 et 2027, Suivi (collecte indicateurs, analyse sommaire)– 2 jours

Objectifs de l’action

- Suivre régulièrement l’état d’avancement des actions
- Grâce au suivi, faciliter le dispositif d’évaluation
- Garantir l’articulation de la stratégie avec les autres démarches en cours
- Evaluer la stratégie PAT de CCA au regard des besoins du territoire et la réajuster si besoin
- Apprécier l’adéquation entre les objectifs fixés et les objectifs atteints
- Contribuer à l’évaluation collective des PAT en vue de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques : identifier les freins, les leviers, erreurs à ne pas reproduire et les facteurs de réussite

Lieu – si l’action s’y prête /

Public cible – à qui s’adresse cette action ?
Agents en charge du pilotage du PAT

Etapes de mise en œuvre

1. Collecter les indicateurs de résultat des actions mise en œuvre dans le cadre du PAT au cours de la période. Préparer les actions à venir dans la prochaine période.
2. Organiser un comité de technique se réunissant 2 fois par an et rassemblant des agents des services de CCA impliqués dans le PAT. Faire un retour sur les actions mises en œuvre sur la dernière période, présenter les actions à venir et comment les mettre en place.
3. Organiser le comité de pilotage constitué des élus représentants du PAT. Présenter les actions ayant eu lieu lors de la période précédente, les indicateurs de suivi et de résultat, expliquer les réussites ou les difficultés, décider de la poursuite ou de l’arrêt d’actions.

Lien avec d’autres documents de planification

FICHE ACTION 10.1.1 PÉRENNISER LE COMITÉ DE PILOTAGE, FORMALISER UN COMITÉ DES PARTENAIRES ISSUS DES TEMPS DE CO-CONSTRUCTION DU PAT ET METTRE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☐ En prestation → recours à un prestataire possible

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☐ Moyenne – 2025-2028
- ☒ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

Acteurs locaux parties prenantes du PAT et cibles des fiches actions.

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☒ €
- ☐ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Tenu des comités de pilotage et des comités techniques
- Mobilisation des agents et des élus au cours de la démarche.
- Mise en place de actions du plan d'action sur du long terme

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- 2 COPIL et 2 COTECH/an réalisés

Commentaires et observations éventuels

OP 10.1. Installer les instances de pilotage et anticiper le suivi-évaluation du PAT et la communication des résultats

FICHE ACTION 10.1.2 DEFINIR LE SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATIONS DU PROGRAMME

Pilotage : CCA

Référent(s) – chargé de mission PAT
Service(s) associé(s) : PLAV/ SAGE, PACET, commande publique + communes et partenaires

Estimation temps agent

Fin 2025-début 2026, bilan à mi-parcours - 10 jours
Fin 2028 – début 2029, Evaluation – 10 jours

Objectifs de l’action

- Suivre régulièrement l’état d’avancement des actions
- Grâce au suivi, faciliter le dispositif d’évaluation
- Garantir l’articulation de la stratégie avec les autres démarches en cours
- Evaluer la stratégie PAT de CCA au regard des besoins du territoire et la réajuster si besoin
- Apprécier l’adéquation entre les objectifs fixés et les objectifs atteints
- Contribuer à l’évaluation collective des PAT en vue de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques : identifier les freins, les leviers, erreurs à ne pas reproduire et les facteurs de réussite

Lieu – si l’action s’y prête
/

Public cible – à qui s’adresse cette action ?
Agents en charge du pilotage du PAT

Etapes de mise en œuvre

1. Avant d’engager la 3^{ème} année de mise en œuvre (1^{er} trimestre 2026), réaliser un bilan à mi-parcours : analyser les résultats et si besoin réaliser des entretiens avec les acteurs locaux et les bénéficiaires des actions pour recueillir les données qualitatives
2. Après 5 ans de mise en œuvre (2029) : procéder à une évaluation complète – Mobilisation du Comité d’évaluation

Lien avec d’autres documents de planification

Action à mener :

- ☒ En interne à CCA
- ☐ En partenariat avec les communes membres
- ☐ En partenariat avec une autre structure
- ☐ En prestation → recours à un prestataire possible

Urgence

- ☐ Faible - 2028-2030
- ☒ Moyenne – 2025-2028
- ☐ Forte – dès 2024

Impact

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☒ Fort

Acteurs et partenaires – qui associer dans le projet ?

Acteurs locaux parties prenantes du PAT et cibles des fiches actions.

Ordre de grandeur et moyens financiers

- ☐ €
- ☒ €€
- ☐ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Document d'évaluation
- Personnel mobilisé pour réaliser l'évaluation
- Outil d'évaluation approprié et utilisé

Indicateurs de réussite – objectifs chiffrés à atteindre

- Prise en compte des recommandations issues du bilan à mi-parcours (réajustements) et de l'évaluation ex ante : Réajustement éventuel de la stratégie/ré allocation des moyens au regard des conclusions des évaluations annuelles
- Mise en valeur de la démarche PAT à travers les résultats de l'évaluation – Communication des résultats aux habitants

Commentaires et observations éventuels